



Responsable et durable





Chère lectrice, cher lecteur,

Au cours de l'année passée, le secteur de la finance a de nouveau été marqué par des taux d'intérêt historiquement bas. Au début de l'année, la Banque nationale suisse a pris tout le monde à contre-pied en abandonnant le cours de change minimum vis-à-vis de l'euro et en introduisant des taux d'intérêt négatifs. En dépit d'un environnement tourmenté, la BCBE est parvenue à développer ses activités de cœur de métier.

La BCBE œuvre à établir un équilibre entre les intérêts immédiats et les thèmes importants à long terme. En accord avec ce principe, les considérations et l'orientation stratégiques de la BCBE sont axées sur le respect et l'exploitation responsable de notre espace de vie et de ses ressources, pour le bien de notre société et des perspectives économiques durables.

C'est pourquoi la BCBE poursuit une politique d'entreprise cohérente, à long terme et axée sur le développement durable. Avec ses services bancaires, elle soutient la population, l'économie ainsi que le canton et les communes dans leur développement économique, social et écologique. Les contacts avec ses groupes de partenaires sont ouverts et transparents. La BCBE accorde beaucoup d'importance à des pratiques commerciales honnêtes, à des canaux de distribution proches du client et à une politique de vente responsable, avec en point de mire la consolidation durable des partenariats. Elle les encourage dans la mesure où ses collaborateurs font preuve de responsabilité, de professionnalisme et qu'ils sont axés sur la recherche de solutions.

Les bases sont ancrées dans la charte et la culture d'entreprise, dans les standards de service et dans la charte de développement durable de la BCBE. Les collaborateurs appliquent ces principes au quotidien. Les certifications selon les normes ISO 9001 et ISO 14001 garantissent une mise en œuvre sans faille. La BCBE s'engage à se conformer aux dispositions légales ainsi qu'aux standards internationaux des droits de l'homme et de l'éthique, et elle se distance de toute forme de corruption.

D'un point de vue économique, la stratégie d'entreprise est focalisée sur une solide structure du bilan, une dotation élevée en fonds propres, un fort degré de refinancement, de même qu'une capacité de rendement substantielle, et ce dans le cadre d'une politique conservatrice en termes de risques.

Disposant d'une culture d'entreprise ouverte et transparente, la BCBE est un partenaire fiable pour ses collaborateurs. L'orientation commune à long terme garantit la pérennité des places de travail au sein d'une entreprise prospère. L'encouragement et

le développement des collaborateurs par une conduite motivante par objectifs, une formation qualifiée, l'affectation optimale ainsi qu'une forte pratique de délégation et de codécision constituent des principes fondamentaux de la banque.

Le renforcement de notre espace économique et de vie est la principale préoccupation sociale de la banque. Sa réussite est étroitement liée à celle de ses groupes d'intérêts, en particulier du fait de son profond ancrage local. La réussite commerciale permet en outre le soutien d'entreprises locales (et ainsi de places de travail et de substance fiscale), de familles, d'associations, d'institutions, de la formation, de la science, de l'art, et donc du bien commun de la société.

Grâce à son approche consciente et économe en ressources et à son efficacité écologique au sein de l'exploitation bancaire, la BCBE a considérablement réduit ses émissions de CO₂ au cours des dernières années. L'objectif de la BCBE de réduire son empreinte carbone 2015 de 5 % par rapport à 2011 a de nouveau été dépassé : au cours de cette période, ses émissions de CO₂ se sont réduites de 12 %. Depuis 2011, la banque est climatiquement neutre et compense les émissions résiduelles dans son propre espace économique. Ainsi, elle fournit une contribution pour l'environnement tout en soutenant les entreprises locales.

Perspectives : dans le cadre de la stratégie de développement durable, la mise en œuvre de sa charte de développement durable pour la période 2016-2019 occupe le devant de la scène. La BCBE fera preuve du même engagement à l'avenir afin de réaliser ses objectifs et de relever les défis y afférents. De plus, les divers aspects du développement durable seront désormais mieux intégrés dans le rapport de gestion.



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration

Hanspeter Rüfenacht
Président de la Direction générale



Profil de l'entreprise

La Banque Cantonale Bernoise, BCBE, est une banque universelle suisse existant depuis plus de 180 ans qui concentre ses activités sur deux secteurs d'activité clés : les affaires avec la clientèle privée et commerciale, notamment les PME, ainsi que le conseil en gestion de fortune et le Private Banking pour particuliers et investisseurs institutionnels. Elle propose une large palette de produits de comptes, axés d'une part sur l'épargne, le placement, la prévoyance et le trafic des paiements (y compris cartes de débit et de crédit) et, d'autre part, sur des produits de crédit tels qu'hypothèques et prêts, crédits compte courant et avances fermes. Dans le conseil en placements et la gestion de fortune, la banque propose tous les produits de placement usuels dans les principales devises ainsi que les produits et services correspondants, comme p. ex. la planification financière globale. La banque n'exerce aucune activité significative dans le segment de l'*investment banking*.

Le rayon d'activité de la BCBE se limite aux cantons de Berne et de Soleure ainsi qu'aux espaces économiques limitrophes ; elle dispose d'un réseau d'exploitation dense composé de plus de 70 sièges. Les produits et services de la plateforme de trading money-net.ch, de même que les activités de placement sont à disposition de la clientèle de l'ensemble de la Suisse. La banque emploie environ 1300 collaborateurs et compte plus de 500 000 clients. Avec près de 60 000 copropriétaires, l'actionnariat de la BCBE est très diversifié. Le canton de Berne détient 51,5 % des parts.

La diversité de l'entreprise est accentuée par sa présence dans deux régions linguistiques, germanophone et francophone.

Gestion du développement durable

La stratégie de la BCBE est axée sur le succès à long terme : elle table sur la création d'une plus-value durable en lieu et place de gains maximisés à court terme. Cela se manifeste notamment dans le fait que la BCBE fixe ses objectifs sur la base du free cash-flow sur dix ans, qu'elle poursuit une stratégie low risk et qu'elle dispose d'une structure de financement saine ainsi que d'une solide base de fonds propres. La politique d'affaires de longue date est conforme à la stratégie actionnariale de l'actionnaire majoritaire, le canton de Berne, dans la mesure où elle vise à maintenir une banque indépendante et performante, active dans toutes les régions, avec siège à Berne.

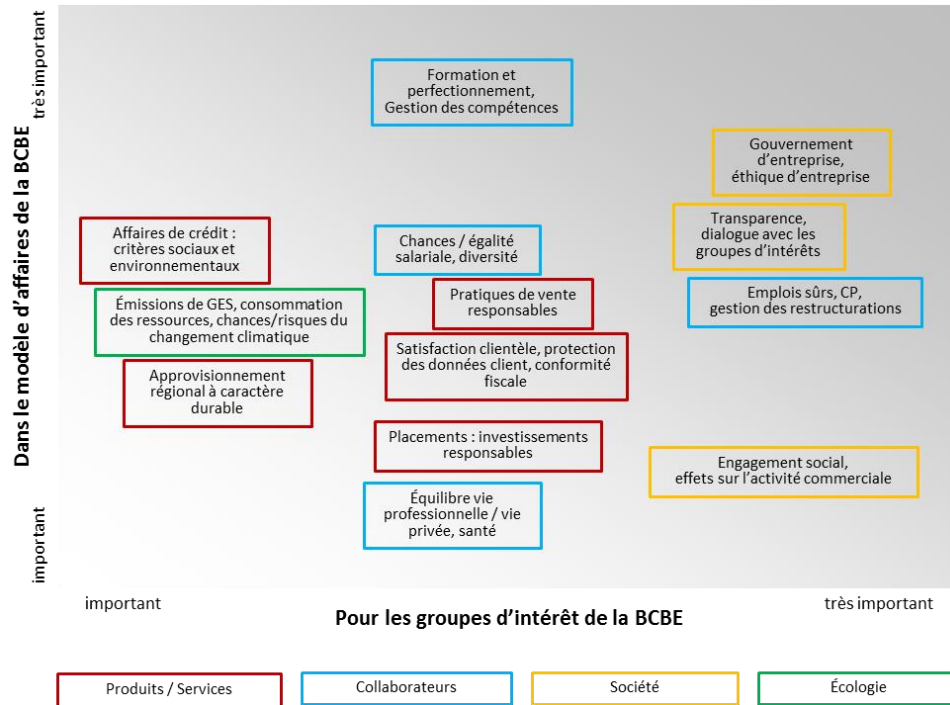
La BCBE privilégie une approche de gestion intégrée, axée sur la réalisation d'objectifs. Le Conseil d'administration définit la stratégie de la BCBE ainsi que l'orientation fondamentale du développement durable. La stratégie constitue la base de la politique commerciale ainsi que du positionnement de la banque, eu égard aux aspects économiques, écologiques et sociétaux. La stratégie est soumise à un processus d'évaluation annuel, au terme duquel elle est, si nécessaire, adaptée.

La Direction générale porte la responsabilité stratégique des mesures économiques, écologiques et sociales. Dans la Charte de développement durable, elle définit ses objectifs ainsi que les garde-fous valables à l'échelle de la banque. Le groupe de travail « Développement durable » coordonne leur mise en œuvre, évalue le degré d'atteinte des objectifs et engage les mesures consécutives. Le groupe de travail est composé tant de responsables de processus d'une importance sociale et écologique pertinente que de représentants des régions. Les aspects du développement durable sont incorporés dans les processus de gestion et mis en œuvre au quotidien.

La Charte de développement durable actuelle, pour les années 2016 à 2019, est le fruit de plusieurs années d'évolution : en 1995 déjà, la BCBE avait élaboré un concept de rationalisation de l'utilisation des ressources énergétiques qui a été progressivement étendu. Aujourd'hui, la Charte de développement durable comprend, outre des enjeux écologiques, des aspects et objectifs ayant trait à nos produits et prestations, ainsi qu'à la responsabilité de la banque vis-à-vis de ses collaborateurs et de la société.

Principaux thèmes du développement durable

Afin de déterminer les principaux thèmes du développement durable, le groupe de travail « Développement durable » a établi les besoins des groupes d'intérêts de la BCBE au travers d'un processus en plusieurs étapes, et recoupé ceux-ci avec les thèmes prépondérants du modèle d'affaires de la banque. À cet égard, le groupe de travail a mis l'accent sur les thèmes abordés par la BCBE dans sa Charte de développement durable : produits et services, collaborateurs, société et écologie. Les résultats ont été représentés dans une matrice d'importance qui a été validée en interne et soumise à la Direction générale. Elle sert de base au développement continu de notre management de l'environnement.



Le tableau ci-après fait apparaître les effets des principaux thèmes qui sont déployés avant tout à l'intérieur ou à l'extérieur de la BCBE, les groupes d'intérêts concernés en premier chef ainsi que l'endroit dans le présent rapport où vous trouverez des informations additionnelles. La liste est établie selon un ordre thématique ; à l'intérieur de chaque thème, les éléments sont classés par pertinence décroissante.

Principaux thèmes	Pertinent... A l'intérieur/ extérieur de la BCBE	Groupes d'intérêts concernés	Informations additionnelles dans le présent rapport
Produits et services			
Pratiques de vente responsables	Extérieur	Clients	<i>G4-DMA « Responsabilité produits »</i>
Satisfaction clientèle, protection des données clients, conformité fiscale	Extérieur	Clients	<i>G4-DMA « Responsabilité produits », G4-PR5, G4-PR8</i>
Placements : investissements responsables	Extérieur	Clients	<i>G4-PR3, G4-FS11, G4-DMA « Responsabilité produits »</i>
Crédits : critères sociaux et environnementaux	Extérieur	Clients	<i>G4-HR1, G4-DMA « Responsabilité produits »</i>
Approvisionnement régional à caractère durable	Extérieur	Fournisseurs	<i>G4-DMA « Approvisionnement », G4-12, G4-EC9</i>
Collaborateurs			
Formation et perfectionnement, gestion des compétences	Intérieur	Collaborateurs	<i>G4-LA9, G4-LA10</i>
Sécurité de l'emploi, caisse de pension, gestion des restructurations	Intérieur	Collaborateurs	<i>G4-DMA « Dimension sociale », G4-LA4, G4-EC3</i>
Égalité des chances/salaires, diversité	Intérieur	Collaborateurs	<i>G4-LA12, G4-LA13</i>
Équilibre travail/vie privée, santé	Intérieur	Collaborateurs	<i>G4-DMA « Santé », G4-LA6, G4-LA7</i>
Société			
Gouvernement d'entreprise, éthique d'entreprise	Extérieur	Actionnaires, société	<i>G4-34 à G4-55, G4-56 à G4-58</i>
Transparence, dialogue avec les groupes d'intérêts	Extérieur	Clients	<i>G4-18, G4-24 à G4-27</i>
Engagement social, effets de l'activité commerciale	Extérieur	Société	<i>Avant-propos, G4-FS7</i>
Écologie			
Émissions de gaz à effet de serre, consommation des ressources, chances/risques du changement climatique	extérieur	Société	<i>G4-EN15 à G4-EN17, G4-EN19</i>



À propos de ce rapport

Le présent rapport a pour vocation de compléter le rapport de gestion de la BCBE. À défaut d'indication contraire, les informations qu'il contient se rapportent à la maison mère BCBE et à l'engagement de la banque en 2015.

Les rapports sur le développement durable sont présentés selon les directives Global Reporting Initiative (GRI), version 4, tout en tenant compte du complément pour prestataires de services financiers (version 4). La BCBE aborde tous ses principaux thèmes en rapport avec le développement durable et présente les indicateurs GRI correspondants. De ce fait, le présent rapport satisfait aux exigences facultatives d'exhaustivité. Les données standard du rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe (cf. [G4-33, p. 11](#)). S'agissant des repères en matière d'écologie d'entreprise, la BCBE applique les indicateurs de l'Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers (ApME), normes usuelles de la branche, de même que le « Greenhouse Gas Protocol », les normes internationales.

Les tableaux ci-dessous indiquent où peuvent être consultées les diverses informations relatives aux différents repères. Lorsque c'est judicieux, des commentaires complémentaires et des chiffres spécifiques sont ajoutés. Le rapport sur le développement durable est rédigé chaque année et publié sur Internet, en allemand et en français.

Abréviations et précisions

ApME	Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers (www.vfu.de)
CDD	Charte de développement durable de la BCBE (lien vers le document)
GRI	Global Reporting Initiative (www.globalreporting.org)
n.d.	non disponible
RDD	Rapport sur le développement durable (2015) de la BCBE (= présent rapport)
RG	Rapport de gestion (2015) de la BCBE (lien vers le document)

Titres en rouges informations sur les principaux thèmes du développement durable

Texte bleu en italique liens hypertextes internes au document (vue précédente : « Alt + Touche Gauche »)

Plus d'informations sur le développement durable voir www.bcbe.ch/durabilite

Généralités

Indicateur GRI		Renvois et commentaires explicatifs
Stratégie et analyse		
G4-1	Prise de position du CEO sur le thème du développement durable	CDD, RDD p. 2
G4-2	Répercussions, chances et risques	CDD, RG p. 77f La BCBE adopte une approche intégrée en matière de gestion des risques : les principes en fait de risques politiques appliqués par la BCBE ainsi qu'un système de limites pluridimensionnel sont les fondements de la restriction des risques. Le contrôle des risques et l'évaluation des opportunités font partie intégrante de la stratégie annuelle, les risques environnementaux et sociétaux ainsi que leurs effets sur la banque et son milieu étant pris en compte. La BCBE dispose d'un processus standardisé permanent de management des risques. La vérification du modèle et de la situation de risque se fait annuellement (dans des segments d'affaires spécifiques, les intervalles de contrôle sont plus courts). L'élaboration de rapports se fait en temps opportun (selon le risque), mais au moins deux fois par an. Dans des régions soumises à des risques environnementaux, des analyses de portefeuilles de crédit sont effectuées périodiquement. Les risques en rapport avec le réseau de sièges de la banque sont couverts dans le cadre du Business Continuity Management (BCM) et du programme de prévention des catastrophes (KVOS).
Profil de l'organisation		
G4-3	Nom de l'organisation	Banque Cantonale Bernoise SA, BCBE
G4-4	Marques, produits et services	RG p. 54f
G4-5	Siège principal de l'organisation	Berne
G4-6	Pays dans lesquels l'organisation est active	RG p. 54
G4-7	Rapports de propriété et forme juridique	RG p. 14
G4-8	Marchés desservis	RG p. 54f
G4-9	Taille de l'organisation	RG p. 118
G4-10	Effectif du personnel et sa structure	RDD p. 36

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs
G4-11 Collaborateurs sous convention collective	Les conditions d'emploi de la BCBE sont soumises à la CCT banques (Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire). La CCT vaut pour tous les rapports de travail réguliers de plus de trois mois, c.-à-d. pour la quasi-totalité des collaborateurs. Elle fixe le temps de travail normal, les congés, les jours fériés rémunérés à accorder, les salaires minima, l'obligation légale minimale de poursuite du versement du salaire, les droits sociaux des collaborateurs ainsi que les mesures en cas de fermeture de la banque et de licenciements. Les auxiliaires ne sont employés que de manière ciblée et non de manière systématique, c.-à-d. uniquement pour des activités liées à des projets ou pour absorber des charges de travail temporaires, inhabituellement grandes.
G4-12 Chaîne d'approvisionnement de l'organisation	Les principaux approvisionnements concernent l'informatique, les prestations reçues et les produits de marketing, l'infrastructure des bâtiments ainsi que le matériel de bureau. À cet égard, la banque fait appel autant que possible à des fournisseurs de son propre rayon d'activité : la BCBE travaille avec plus de 1000 fournisseurs de l'espace économique Berne/Soleure. Au cours de ces dernières années, le volume total des mandats a chaque fois nettement dépassé le montant de 100 millions de francs.
G4-13 Changements en fait de taille, de structure et de rapports de propriété	Aucun changement significatif pour le rapport sur le développement durable durant l'année 2015.
Engagements en rapport avec des initiatives externes	
G4-14 Principe de précaution	<p>RG p. 77f, CDD</p> <p>De stricts principes de gestion des risques, qui incluent notamment des dimensions opérationnelles et liées aux produits, s'appliquent. Les principes de la gestion des risques – couverture, évaluation et catégorisation – sont présentés de manière exhaustive dans le rapport de gestion.</p> <p>Dans sa Charte de développement durable, la BCBE endosse sa responsabilité économique, écologique et sociale et s'engage à améliorer continuellement ses performances en matière de développement durable. Cela implique également d'identifier et de minimiser de potentielles conséquences négatives pour l'environnement. Le groupe de travail « Développement durable » évalue régulièrement le degré d'atteinte des objectifs et engage les mesures consécutives qui s'imposent.</p>
G4-15 Engagements externes	<p>La BCBE a conclu, sur une base volontaire, une convention d'objectifs avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) portant sur la consommation énergétique et les émissions de CO₂. Après que les objectifs définis jusque fin 2014 ont été dépassés, la BCBE a conclu une nouvelle convention portant sur la période jusqu'en 2022. Celle-ci prévoit une amélioration de l'efficacité énergétique de 12 % par rapport à 2012 et comprend environ 40 mesures concrètes.</p> <p>Depuis 2006, la BCBE est membre de la plateforme climatique de l'économie (« Klimaplatzform der Wirtschaft »), un réseau d'entreprises, associations économiques et associations publiques qui s'engagent dans la</p>

Indicateur GRI
Renvois et commentaires explicatifs

région de Berne dans le domaine du développement durable et de la protection du climat. En outre, la BCBE soutient à compter de 2016 l'initiative d'entreprise « Neue Energie Bern » qui s'engage dans le canton de Berne en faveur de l'approvisionnement durable en énergie sur la base de sources d'énergie renouvelables et d'efficacité énergétique.

Depuis sept ans, la BCBE participe au «Carbon Disclosure Project CDP» et publie ses performances écologiques détaillées (cf. ci-dessous).

G4-16 Affiliations

RG p. 28, 56

La BCBE est, entre autres, membre de l'Union des banques cantonales suisses UBCS, Association suisse des banquiers ASB, EUREX (European Exchange), profawo (anciennement Childcare Service Suisse), öbu (réseau pour une économie durable).

Distinctions

RG p. 19, 20, 24, 26, 29, 120

- En 2015, Moody's a augmenté l'indice de solvabilité à long terme de la BCBE de trois échelons, soit de « A1 » à « Aa1 », et a maintenu celui des dettes à court terme à « Prime-1 », le plus haut niveau. La BCBE fait ainsi partie des banques suisses les mieux notées par Moody's.
- GIPS (Global Investment Performance Standards) – pour plus de détails, voir [RDD p. 39](#)
- ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management de l'environnement)
- Private banking rating du magazine économique BILANZ : en 2015 pour la septième fois de suite dans le top 2 (banques régionales universelles), 2010 et 2014 et 2015 en tête du classement général
- Label du bilinguisme (siège de Bienne).
- Vainqueur de l'étude suisse « Best Recruiter 2014/2015 » dans la branche banques / prestataires de services financiers
- Site Web « sans barrières » : la BCBE a rendu son site Web exempt de barrières, c.-à-d. qu'il est désormais pleinement accessible également aux personnes handicapées. Le domaine bcbe.ch ainsi que d'autres domaines administrés par la BCBE se sont ainsi vu attribuer le certificat « Access for all », degré de qualité AA
- Depuis 2010, label de qualité « Prime » de la société Oekom Research AG en raison de prestations supérieures dans le domaine social et écologique : (label confirmé au quatrième trimestre 2014).
- « Carbon Disclosure Project (CDP) 2015 » : avec un score de 98 sur un maximum de 100 et un indice de performance « B » (barème : A à E), la BCBE se situe pour la septième année consécutive parmi les banques suisses les mieux notées.

Indicateur GRI		Renvois et commentaires explicatifs
Aspects essentiels et limites		
G4-17	Entreprises consolidées	La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. Le rapport concerne la maison mère de la BCBE. Certaines déclarations se rapportent toutefois à certains des principaux prestataires de services externalisés de la BCBE.
G4-18	Détermination de la teneur du rapport	<p><i>RDD p. 3f</i></p> <p>Les thèmes abordés traitent des aspects significatifs du développement durable, qui ont un effet matériel sur les attentes et les intérêts légitimes des principaux acteurs économiques, écologiques et sociaux. Le rapport est élaboré suivant les principes d'exhaustivité et de cohérence (comparaisons historiques, tendances et indices), ainsi qu'en considération du développement durable et, de manière équitable, des différentes dimensions. Les données se veulent suffisamment détaillées, précises, actuelles, intelligibles et, dans l'optique d'une éventuelle confirmation externe, fiables.</p> <p>Des groupes d'intérêts de la BCBE ont contribué à la rédaction du premier rapport établi selon les directives GRI. En vue du passage à la norme GRI-G4, le groupe de travail « Développement durable » a réévalué leurs besoins dans le cadre d'un processus interne à plusieurs étapes.</p>
G4-19	Aspects essentiels	<i>RDD p. 3f</i>
G4-20	Délimitation des aspects essentiels au sein de l'organisation	<i>RDD p. 3f</i>
G4-21	Délimitation des aspects essentiels en dehors de l'organisation	<i>RDD p. 3f</i>
G4-22	Informations présentées selon une nouvelle méthode	Aucune.
G4-23	Modifications par rapport aux périodes antérieures	Aucune.
Prise en compte des groupes d'intérêts (parties prenantes)		
G4-24	Groupes d'intérêts pris en compte	Par groupes d'intérêts, nous entendons tous les acteurs économiques qui jouent un rôle significatif dans la création de valeur ou dans l'activité de la BCBE. Il s'agit notamment de la clientèle de la banque, de ses collaborateurs, actionnaires, fournisseurs et partenaires, ainsi que des représentants de la société (p. ex. État, collectivités, médias)
G4-25	Identification des groupes d'intérêts	<i>RDD p. 3f</i>

Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

G4-26 Intégration des groupes d'intérêts

RG p. 23f, 28, 33f, 40f

Clientèle : Le rapport personnel avec l'interlocuteur de la banque ainsi que le lien avec le rayon d'action de la banque sont des paramètres primordiaux. L'intensité des contacts est fonction des besoins de la clientèle ainsi que de la pertinence de la relation de clientèle (chiffre d'affaires, importance, durée de la relation, etc.). Les thèmes centraux pour chaque groupe cible sont définis dans le cadre de notre concept de prospection annuelle du marché. La BCBE organise nombre d'activités régionales à l'attention de la clientèle (journées des familles, manifestations pour PME, investisseurs institutionnels et privés, etc.). Des études de marché ou de satisfaction concernant les services proposés intégrant la clientèle privée et commerciale sont effectuées à intervalles réguliers (ASB). Pour plus d'informations, voir [G4-PR5, p. 41](#).

Collaborateurs : La satisfaction des collaborateurs est régulièrement évaluée. Dans un souci d'amélioration continue, des mesures ad hoc sont régulièrement définies et planifiées puis confiées aux responsables compétents. Des informations détaillées sont communiquées et mises à disposition à l'interne. En comparaison avec d'autres banques, il apparaît que les collaborateurs de la BCBE affichent un degré de satisfaction supérieur à la moyenne. Au mois de juin 2015, une enquête portant sur les atouts, le potentiel de développement et les opportunités sur le marché a été soumise aux collaborateurs de la BCBE. Sur la base des retours, la Direction générale et le Conseil d'administration ont élaboré un catalogue de mesures et engagé sa mise en œuvre. Un outil institutionnalisé de management des idées permet en outre aux collaborateurs de suggérer des améliorations. Au cours des dernières années, largement plus de 100 idées ont été soumises tous les ans.

La commission du personnel (COPE) de la BCBE défend les intérêts des collaborateurs face aux instances dirigeantes de la banque. Lors d'entretiens périodiques avec le Conseil d'administration, la Direction générale et les ressources humaines, les intérêts du personnel sont discutés et des solutions sont convenues. Outre l'évolution des salaires, les avantages hors salaire ou les mesures de développement du personnel, il s'agit avant tout de la satisfaction des collaborateurs et de changements organisationnels. La composition, l'élection et le mode de fonctionnement de la COPE ainsi que la participation des collaborateurs de la BCBE sont définis dans le « Règlement de la Commission du personnel ». La COPE est l'interface avec l'Association suisse des employés de banque (ASEB). Afin d'assurer de manière optimale le pilotage et le suivi des processus de changement et d'impliquer activement les collaborateurs, la BCBE constitue au premier semestre 2016 des « groupes de feed-back en matière de gestion des changements » régionaux et collecte auprès des collaborateurs concernés des retours complémentaires sous forme d'un « baromètre de changement ». Les principales conclusions seront étudiées notamment dans des ateliers de gestion des changements auxquels participent des cadres dirigeants.

Les **actionnaires** sont informés et consultés dans le cadre de l'Assemblée générale, au moyen des rapports annuel et semestriel, d'Internet, ainsi que par des opérations et des produits spéciaux (p. ex. séminaires d'investisseurs, Investora). Par ailleurs, le responsable Investor Relations de la BCBE se tient à l'écoute des copropriétaires. Un

Indicateur GRI
Renvois et commentaires explicatifs

dialogue régulier et institutionnalisé est mené avec le canton de Berne, actionnaire majoritaire (notamment annuellement deux discussions réunions d'information annuelles entre le Conseil d'État et la direction de la banque). L'Association générale de la BCBE est toujours placée sous le signe de l'un des groupes d'intérêts (exemples de thèmes centraux : développement durable, promotion de la jeunesse, enracinement régional). Aucune restriction du droit de vote ni de transfert d'actions. Une action équivaut à une voix. Lors de l'Assemblée générale, la liberté de parole est garantie ; elle n'est pas liée à une quote-part minimale. Jusqu'ici, aucun actionnaire de la BCBE n'a encore exigé de votre consultatif. Le procès-verbal de l'Assemblée générale est publié sur le site Web de la BCBE.

Les **fournisseurs et partenaires** sont en général intégrés dans le cadre d'appels d'offres et de processus d'offres ou dans des organes institutionnalisés pour un échange et le pilotage du partenariat.

Les **représentants de la société** (p. ex. États, médias) sont impliqués de manière variée, p. ex. les processus de reporting de la BCBE (communiqués aux médias, publications, rapports légaux et réglementaires, etc.) ; par ailleurs, toute demande peut être adressée à la banque via notre service aux médias.

G4-27	Requêtes des parties	Les requêtes d'importance majeure sont mentionnées dans le rapport de gestion ou dans d'autres publications telles que le présent rapport.
-------	----------------------	--

Profil du rapport

G4-28	Période de référence	<i>RDD p. 5</i>
G4-29	Date du dernier rapport	« Rapport complémentaire sur le développement durable 2014 » du 17 mars 2015
G4-30	Cycle de reporting	<i>RDD p. 5</i>
G4-31	Contact	<i>RDD p. 44</i>
G4-32	Indice GRI, Option « en conformité »	<i>RDD p. 5</i>
G4-33	Vérification externe	À l'heure actuelle, il n'est procédé à aucune vérification externe du rapport sur le développement durable. Il convient cependant de souligner que tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001. Les données écologiques sont, en outre, approuvés et plausibilisés par un spécialiste externe qualifié (E2 Management Consulting AG, Zürich, www.e2mc.com).

Gestion d'entreprise
Structure et composition de la direction de l'entreprise

G4-34	Structure de la direction	RG p. 33f, <i>RDD p. 3</i>
-------	---------------------------	----------------------------

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs
G4-35 Délégation	<p>RG p. 33f, RDD p. 3</p> <p>Le processus annuel de détermination des objectifs englobe des aspects économiques, écologiques et sociaux. Il inclut tant les unités organisationnelles que les individus. Dans le cadre de la détermination des objectifs économiques sont abordés les champs d'activités, les segments de clientèle, les produits, les canaux de distribution ; selon l'unité organisationnelle, d'autres éléments peuvent être pris en compte (actionnaires, fournisseurs, organisations étatiques, etc.). Les mandats de membres de la Direction générale sont soumis à l'autorisation du Conseil d'administration.</p>
G4-36 Compétence et reporting	<p>RG p. 38, RDD p. 3</p> <p>Dans le cadre du reporting ordinaire, le Conseil d'administration est régulièrement informé des principaux événements ainsi que de la marche normale des affaires. Le groupe de travail « Développement durable » soumet un rapport annuel à la Direction générale ; de plus, des entretiens axés sur les objectifs ont lieu entre le responsable du groupe de travail « Développement durable », et le président de la Direction générale ou la présidente du Conseil d'administration.</p>
G4-37 Procédure de consultation	<p>La direction de la banque et le canton de Berne, actionnaire majoritaire, procèdent régulièrement à un échange institutionnalisé d'idées sur des thèmes économiques, écologiques et sociaux. Lors de l'Assemblée générale, tous les actionnaires peuvent initier un dialogue avec la direction de la banque. Pour de plus amples informations sur la prise en compte des groupes d'intérêts, voir G4-26, p. 10f.</p>
G4-38 Composition de la haute direction	RG p. 33f
G4-39 Présidence de la haute direction	<p>RG p. 33f</p> <p>Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont distincts ; la présidente du Conseil d'administration n'occupe aucune fonction de gestion des affaires auprès de la BCBE.</p>
G4-40 Procédure de nomination et de sélection	<p>Les membres et la présidente ou le président du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale pour la durée d'une année. En cas de besoin, une commission de sélection composée de membres du Conseil d'administration évalue des candidats appropriés et soumet des propositions au Conseil d'administration. Celui-ci dépose les requêtes devant l'Assemblée générale.</p> <p>Les membres du Conseil d'administration doivent faire preuve d'initiative, être indépendants, disposer de connaissances sur les interdépendances économiques ainsi que de connaissances générales du monde bancaire. Par ailleurs, le processus de sélection prend en compte une composition interdisciplinaire de l'organe en matière de connaissances spécialisées ainsi qu'une diversité appropriée (hommes/femmes, groupes d'âge, minorité francophone).</p>

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs
G4-41 Prévention des conflits d'intérêts	RG p. 32, 34f Voir les principes de base du gouvernement d'entreprise. En outre, les mandats des membres du Conseil d'administration de la BCBE dans d'autres conseils d'administration sont publiés dans le rapport de gestion. Les opérations avec les organes de la banque sont soumises aux conditions usuelles du marché (conformément au règlement d'affaires et à la directive « Opérations avec les organes et obligation de récusation »). En outre, tous les membres du Conseil d'administration sont tenus de signer une déclaration concernant le comportement sur le marché et l'interdiction des opérations d'initiés, et d'en confirmer annuellement le respect.
Rôle de la haute direction dans la détermination des objectifs, des valeurs et des stratégies	
G4-42 Rôle dans le développement de la stratégie d'entreprise en relation avec des sujets économiques, écologiques et sociaux	<i>RDD p. 3</i> Tant la présidente du Conseil d'administration que le président de la Direction générale ont activement influencé le développement de la Charte de développement durable pour les années 2016 à 2019 ; la libération formelle a été effectuée par la Direction générale.
Compétences de la haute direction et évaluation des performances	
G4-43 Mesures visant le développement des connaissances collectives dans les domaines économiques, écologiques et sociaux	Chaque année, le Conseil d'administration effectue un atelier de deux jours au cours duquel la stratégie est examinée. À cette occasion, il approfondit des sujets d'actualité et d'avenir concernant la banque et met à profit les opportunités de formation dans les domaines économiques, écologiques et sociaux.
G4-44 Évaluation des performances, maîtrise des domaines économiques, écologiques et sociaux	RG p. 38 Une fois par an, le Conseil d'administration s'adonne à une auto-évaluation.
Rôle de la haute direction dans la gestion des risques	
G4-45 Rôle lors de la détermination et la gestion des conséquences économiques, écologiques et sociales, risques et opportunités	RG p. 77f Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques au sein de la banque.
G4-46 Rôle lors de l'examen de l'efficacité	RG p. 77f
G4-47 Fréquence des examens	RG p. 77f

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs
Rôle de la haute direction dans le reporting sur le développement durable	
G4-48 Examen et autorisation	La Direction générale autorise formellement la publication du rapport sur le développement durable. Elle veille à ce que les principaux aspects soient bien pris en compte (cf. RDD p. 3f).
Rôle de la haute direction dans l'évaluation de la performance économique, écologique et sociale	
G4-49 Procédure de communication des préoccupations importantes	Les préoccupations importantes peuvent être portées à la connaissance de la haute direction via les canaux de communication établis, respectivement via les canaux décrits sous G4-26 à la page 10 . Après consultation du président de la Direction générale, des propositions de solution sont élaborées. Les préoccupations d'importance considérable sont soumises à la Direction générale, respectivement au Conseil d'administration.
G4-50 Nombre de préoccupations importantes	La plupart des préoccupations importantes sont exprimées à la direction opérationnelle de la banque et traitées dans le cadre du système institutionnalisé d'opportunités et de réclamations. Dans des cas exceptionnels uniquement, les préoccupations importantes sont directement adressées au Conseil d'administration : le nombre total annuel s'élève à quelques dizaines.
Rémunération et primes de rendement	
G4-51 Politique en matière de rémunération et critères de performance	RG p. 44f, RDD p. 27 Le modèle de rémunération de la BCBE est lié aux performances financières de l'organisation. L'aspect du développement durable sur le long terme est pris en compte au moyen d'une prime de développement durable.
G4-52 Détermination de la rémunération	RG p. 44f
G4-53 Prises de position des groupes d'intérêts	L'Assemblée générale se prononce par vote sur les rémunérations versées au Conseil d'administration et à la Direction générale. Lors de l'Assemblée générale 2015, le montant total affecté à la rémunération du Conseil d'administration a été approuvé avec un taux 95 %, celui attribué à la rémunération de la Direction générale avec un taux de 97 %.
G4-54 Rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire médian	RG p. 32, RDD p. 37 Depuis 2006, la BCBE a adopté dans ses principes de gouvernement d'entreprise la règle selon laquelle la rémunération la plus élevée ne doit pas dépasser le vingtuple de la rémunération la plus basse.
G4-55 Évolution en pourcentage du salaire le plus élevé et du salaire médian	RDD p. 37



Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

Éthique et intégrité

G4-56	Valeurs, principes et normes de comportement	<p>RG p. 14, CDD, RDD p. 2</p> <p>La BCBE reconnaît les normes internationales en matière de droits de l’homme et s’identifie avec les valeurs et aspirations qu’elles véhiculent. Le règlement du personnel de la BCBE régit la protection de l’intégrité des collaborateurs : la personnalité des collaborateurs est protégée ; toute discrimination sur la base du genre, de la religion, de l’origine ethnique ou de la race est interdite ; les supérieurs doivent veiller, dans le cadre de leur domaine de compétence, à une ambiance propice au travail et libre de toute forme de harcèlement.</p> <p>La BCBE veille à ce que les dispositions légales, réglementaires et internes soient respectées et que les standards et principes usuels du marché soient appliqués. L’organisation de compliance comprend des procédures organisationnelles, des directives internes et des contrôles, notamment dans le cadre du système interne de contrôle IKS et de la révision. Le règlement du personnel inclut des directives ayant trait à la corruption et au blanchiment d’argent. Les collaborateurs s’engagent par écrit à respecter les obligations de diligence des banques. La réception de ces instructions est visée personnellement par chaque collaborateur. Par ailleurs, l’ensemble des collaborateurs est tenu de suivre tous les deux ans une formation « compliance » avec test final. Le dernier test a eu lieu en 2014. Le même groupe de personnes a effectué en complément une formation e-learning, également avec test final : en 2014 sur le FATCA (« Foreign Agreement Tax Compliance Act »), en 2015 sur les nouvelles réglementations sur le blanchiment d’argent.</p> <p>La mise en œuvre et consolidation de garde-fous – valables à l’échelle de la banque – font partie des processus de certification ISO : charte et culture d’entreprise, standards de service, charte de développement durable, directives en matière de gouvernement d’entreprise, principes en matière de politique des risques, politique de crédit, règlement du personnel.</p>
G4-57	Mécanismes destinés à demander conseil concernant le comportement éthique et conforme à la loi	<p>Des mécanismes appropriés sont définis et intégrés dans le processus du personnel. Ils font partie du système de management certifié ISO 9001. Les interlocuteurs primaires sont les conseillers en personnel, à savoir le bureau central de Compliance. Une autre possibilité est de soumettre les préoccupations via la Commission du personnel. La discrétion est garantie.</p>
G4-58	Mécanismes destinés à communiquer les préoccupations relatives au comportement éthique et conforme à la loi	<p>Les mécanismes décrits au point G4-57 s’appliquent également ici.</p>

Dimension économique

Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

G4-DMA Approche de management

RDD p. 3

Performance économique

G4-EC1 Valeur économique générée

RG p. 23f, *RDD p. 18*

G4-EC2 Effets du changement climatique

Les effets sont évalués dans le cadre de la gestion des risques. Le portefeuille crédit soumis à une analyse des risques financiers consécutifs à des faits écologiques et du changement climatique. Font partie des risques liés au changement climatique pour la BCBE p. ex. les effets négatifs sur les régions touristiques (tourisme d'hiver), les dégâts dus aux intempéries ou les exigences légales en rapport avec l'efficacité énergétique des bâtiments, qui pourraient influencer le portefeuille de crédit. De tels risques sont notamment minimisés au moyen de limites par branche. Les risques se rapportant à la garantie des services bancaires sont étudiés dans le cadre du *Business Continuity Management* et des mesures sont définies (y compris les prestations des principaux fournisseurs).

Le changement climatique offre également des opportunités à la BCBE : des choix de politique énergétique tels qu'une hausse des prix de l'énergie ainsi qu'une sensibilisation accrue de la population ouvrent de nouvelles perspectives, notamment en termes de financement (projets visant à accroître l'efficacité énergétique ou concernant des énergies renouvelables) et de produits de placement spécifiques. Les efforts déployés durant de nombreuses années en faveur de l'environnement et la politique d'affaires responsable de la BCBE devraient constituer un atout à cet égard. En tant qu'entreprise avec une consommation en énergie comparativement faible, la BCBE profite en outre de la redistribution de la taxe CO₂ incitative sur les combustibles fossiles. La banque affecte ces montants aux mesures de protection du climat et à l'objectif de neutralité carbone.

G4-EC3 Prévoyance d'entreprise

RG p. 75f, 98

La caisse de pension pour le personnel de la BCBE est une fondation juridiquement autonome. Le taux de couverture de la caisse de pension est supérieur à 100 %. La prévoyance risque est garantie par des mesures de sécurité au travail d'une part et par une couverture d'assurance globale (accident/maladie) dépassant les minima légaux d'autre part. Au cours de l'exercice sous revue, les cotisations à la caisse de pension versées par l'employeur sont en général supérieures de 50 % à celles de l'employé, et les avoirs de vieillesse moyens de la Caisse de pension représentaient à fin 2015 plus de 2,5 fois la valeur minimale définie par la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle). Les salaires assurés, en particulier les revenus moindres, disposent de meilleures conditions que la LPP (coordination).

À l'automne 2015, la BCBE a engagé des mesures pour renforcer et stabiliser à long terme la Caisse de pension, afin de tenir compte de manière anticipée de l'espérance de vie croissante et des faibles rendements du capital de caisse de pension : les avoirs de vieillesse des personnes actives et les réserves mathématiques pour rentes ont été augmentés de 125 millions de francs. Environ un tiers de ce montant a été fourni par la Caisse de pension à partir

Indicateur GRI
Renvois et commentaires explicatifs

de ses propres réserves, tandis que la BCBE, en tant qu'employeur, a participé à hauteur de 83,8 millions de francs. En contrepartie, le taux de conversion des rentes a baissé au 1^{er} janvier 2016 et les cotisations de l'employé ont augmenté ; notons toutefois que la part de cotisation de la banque est supérieure à ceux des employés.

G4-EC4 Subventions étatiques

RG p. 16, 62

La BCBE ne bénéficie d'aucune subvention étatique. La garantie d'État a été réduite au 01.01.2006, et le retrait est effectif depuis fin 2012. Pour les emprunts qui ont été émis avant 2006, la garantie de l'État reste en vigueur jusqu'à l'échéance. Jusque-là, la garantie d'État est compensée par des paiements annuels au canton. Avec 51,5 %, le canton de Berne est actionnaire majoritaire de la BCBE.

Présence sur le marché

G4-EC5 Rapport entre les salaires d'entrée minimaux et le salaire minimal local

RG p. 32

Les salaires d'entrée standard pour le personnel employé à durée indéterminée correspondent au minimum au salaire minimal CCT banques (CCT = Convention sur les conditions de travail du personnel bancaire). En outre, les principes du gouvernement d'entreprise selon lesquels la rémunération totale la plus élevée ne doit pas dépasser vingt fois la rémunération totale la plus basse s'appliquent.

G4-EC6 Recrutement de dirigeants locaux

En adéquation avec sa volonté d'enracinement régional, la BCBE recrute la grande majorité de son personnel localement, dans ses marchés régionaux.

Effets économiques indirects

G4-EC7 Investissements d'infrastructures et prestations de service connexes

RG p. 23f, [RDD p. 44](#)

La BCBE dispose d'un portefeuille substantiel d'emprunts à des communes, entreprises publiques, institutions publiques semi-privées, organisations sociales ou d'utilité publique. Tous ces prêts incluent directement ou indirectement une composante sociale ou sont d'intérêt public (cf. [G4-FS7, p. 42](#)). Par ailleurs, la BCBE s'engage de diverses manières pour ses clients et groupes d'intérêts (cf. [G4-SO1, p. 33f](#) et [G4-DMA, p. 38](#)).

G4-EC8 Type et étendue d'effets économiques

RG p. 18f, 28, [RDD p. 44](#)

Étant donné que la BCBE a son centre décisionnel dans le canton de Berne, qu'elle est rentable et qu'elle propose à sa clientèle des produits de haute qualité à des prix adéquats, elle génère une plus-value très variée dans son rayon d'activité. La BCBE est également une banque formatrice : elle forme environ un quart des apprenants du secteur bancaire du canton de Berne.

La BCBE s'engage en faveur des entreprises locales et contribue ainsi au maintien du vivier de l'emploi dans la région. Le concept de soutien financier des PME permet aux entreprises de se développer à plusieurs niveaux : le premier pilier soutient de manière ciblée la création de nouvelles entreprises, le deuxième finance de manière durable la croissance et les investissements, tandis que le troisième pilier permet de financer et d'accompagner le règlement de la succession.

Indicateur GRI
Renvois et commentaires explicatifs
Approvisionnement
G4-DMA Approche de management

En matière d'approvisionnement, la BCBE prend en considération les aspects du développement durable tant sur le plan des produits et services qu'elle achète que sur celui des performances de développement durable de ses fournisseurs. Les processus et les critères font l'objet d'une directive qui aborde tous les principaux approvisionnements de la banque. La BCBE différencie les critères obligatoires (p. ex. les certificats FSC ou PEFC pour papiers, imprimables et produits en bois, pas de bois tropical ; meilleure classe énergétique en fait de véhicules et de machines ; respect des normes fondamentales de l'OIT) et les critères facultatifs, dont le respect présente un avantage pour obtenir le marché (p. ex. génération de valeur régionale, management de l'environnement, principes de gouvernement d'entreprise, promotion de la relève).

L'approvisionnement fait partie des processus certifiés ISO 9001 et ISO 14001 de la BCBE. Fait partie des processus une évaluation périodique des fournisseurs. Les relations d'affaires avec la plupart des fournisseurs existent depuis de nombreuses années. S'agissant de nouveaux produits à acquérir, la banque considère plusieurs offres à partir d'un certain montant de marchandises. Celles-ci sont évaluées selon des critères prédéfinis. Les critères de développement durable font partie intégrante de cette évaluation. Elle comprend des aspects écologiques, de méthodes de travail, de droits de l'homme ainsi que de répercussions sociales. Les fournisseurs pour lesquelles la BCBE constate des effets sensiblement négatifs à ce propos ne seront pas pris en considération. Le nombre exact de tels cas ne fera l'objet d'aucune comptabilité spécifique ; il ne s'agit cependant que de quelques cas par an.

G4-EC9 Dépenses pour fournisseurs locaux

RG p. 23

La BCBE fait autant que possible appel à des fournisseurs locaux (plus de 1000, une grande partie sont des PME). Le volume des mandats attribués s'élève à nettement plus de 100 millions de francs par an ; 80 % environ sont confiés à des entreprises de l'espace économique Berne/Soleure.

Chiffres « Dimension économique »

	GRI	Unité	2011	2012	2013	2014	2015
Génération de valeur nette	G4-EC1	Mio CHF	307	299	358	318	316
Autofinancement (entreprises)		Mio CHF	71	36	104	74	17
Actionnaires		Mio CHF	49	72	51	54	56
Pouvoirs publics		Mio CHF	36	38	39	40	16
Collaborateurs		Mio CHF	151	153	163	150	228 ¹

¹ Y compris le versement extraordinaire à la Caisse de pension.

Dimension écologique

Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

G4-DMA Approche de gestion

[RDD p. 3](#)

Le système de management de l'environnement de la BCBE est certifié ISO 14001 depuis 2004. Les repères de performances écologiques sont tirés du bilan écologique de la BCBE qui est établi selon les normes usuelles de la branche, les « standards ApME » (Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers), version 2010. Les émissions des gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂. Le bilan écologique couvre l'ensemble de la maison mère BCBE (100 % des collaborateurs). Il comprend également la consommation en électricité et en papier par le Hewlett-Packard Banking Service Center (HP BSC) pour le compte de la BCBE. Les données qui ne sont pas à disposition pour l'ensemble de la banque (chaleur, eau et élimination) sont collectées dans le « système de référence BCBE » selon un haut degré qualitatif, puis extrapolées. Ce système de référence tient compte des deux bâtiments principaux ainsi que des douze plus grands sièges.

Matériaux

G4-EN1 Matériaux utilisés

[RDD p. 26](#)

Pour la BCBE, ce point concerne principalement la consommation de papier. L'objectif que s'était fixé la BCBE de réduire sa consommation de papier de 5 % de 2011 à 2015 a été largement dépassé : en 2015, la consommation de papier de la banque était de 22 % (ou 49 tonnes) inférieure à 2011. De 2007 à 2011, la consommation avait déjà reculé de 16 %, soit l'équivalent de 43 tonnes. Cette réduction est avant tout le fruit d'optimisations en fait d'extraits de compte (mise en page, impressions, mise à disposition par voie électronique), d'économies de papier pour photocopies/imprimantes et de diminution du nombre des autres documents imprimés (p. ex. brochures).

G4-EN2 Matériaux recyclés

[RDD p. 26](#)

Énergie

G4-EN3 Consommation énergétique à l'intérieur
G4-EN4 et à l'extérieur l'organisation (consommation énergétique directe et indirecte)

[RDD p. 25](#)

Électricité : La BCBE a largement dépassé son objectif qui était de maintenir à un niveau comparable sa consommation électrique de 2011 à 2015 : en 2015, la banque a consommé 27 %, soit l'équivalent de 2,8 millions de kilowatts-heure de moins qu'en 2011. Cette économie est principalement à mettre sur le compte de la mise hors service d'un ordinateur central (host) ainsi que d'optimisations des serveurs et des systèmes de ventilation, de réfrigération et d'éclairage (LED).

Chaleur : Par rapport à 2011, la consommation totale de chaleur s'est accrue de 3 %. L'année 2015 était toutefois relativement douce : le nombre de degrés-jour de chauffage était de 3 % en deçà de la moyenne de ces dix dernières années. Au cours de l'année de référence 2011, cette valeur était même de 12 % inférieure à cette moyenne.

Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

Corrigée – c.-à-d. en faisant abstraction de ces variations de température – la consommation de chaleur 2015 était de 6 % inférieure à 2011.

Combustibles fossiles : après que la BCBE a réduit sa consommation de combustibles fossiles de 16 % entre 2007 et 2011, elle n'est pas parvenue à atteindre une réduction supplémentaire de 5 % jusqu'en 2015. La consommation a augmenté de 6 %, et ce bien que la BCBE ait amélioré depuis 2011 l'isolation thermique ou remplacé les installations de chauffage de ses sièges utilisant des combustibles fossiles. La BCBE poursuivra ses efforts de réduction de consommation d'énergies fossiles et mettra en œuvre des mesures idoines.

G4-EN5 Intensité énergétique

RDD p. 25

Calcul des chiffres clés : consommation totale d'électricité et de chaleur (au sein et en dehors de la BCBE) divisée par le nombre de collaborateurs, corrigé du temps partiel.

G4-EN6 Réduction de la consommation énergétique

RG p. 24, *RDD p. 25*

Voir l'évolution de la consommation énergétique de ces dernières années ainsi que les mesures au cours de l'exercice 2015. Au cours des dernières années, la consommation d'énergie dans le réseau de sièges a pu être réduite continuellement, tandis que le volume d'affaires a sensiblement progressé.

G4-EN7 Réduction des besoins en énergie pour les produits et services

RG p. 24f

Le service e-banking de la BCBE permet la gestion électronique des comptes et dépôts et de réduire la consommation de papier (e-compte). L'automatisation est continuellement au centre des préoccupations. Impressions neutres pour le climat en collaboration avec ClimatePartner (p. ex. rapport de gestion depuis 2011, charte de développement durable). Dans le domaine de la construction et de l'aménagement intérieur, la BCBE emploie des matériaux à forte efficacité énergétique (recommandations SIA 112/1 « Construction durable – bâtiment »). Lors de la rénovation ou de la construction de ses sièges, la BCBE se conforme aux normes Minergie® ainsi qu'aux recommandations de construction écologique émises par la communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés (IPB). La BCBE encourage par ailleurs à utiliser les transports publics (principe fondamental du règlement interne sur les frais). La BCBE tire son électricité exclusivement de l'énergie hydraulique. Le volume annuel d'approvisionnement en courant écologique certifié (Waterstar) se monte à 1,5 million de kWh. Au cours de l'année 2015, la BCBE a développé un nouveau concept d'impression : seuls quatre modèles différents sont utilisés ; ils consomment nettement moins de courant que les appareils employés précédemment. Les anciennes imprimantes sont mises à disposition d'une fondation d'utilité publique, qui les révisé et les réutilise.

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs
Eau	
G4-EN8 Consommation d'eau	<p><i>RDD p. 26</i></p> <p>Les systèmes de refroidissement du centre de calcul du bâtiment d'exploitation de Liebefeld ont été pourvus, en 2009, d'un refroidissement à sec au lieu d'un refroidisseur secondaire hybride, ce qui permet d'économiser annuellement jusqu'à 2 millions de litres d'eau. L'objectif de maintenir la consommation d'eau à un niveau équivalent entre 2011 et 2015 a été largement dépassé (-19 %), notamment parce que la puissance de refroidissement du bâtiment d'exploitation de Liebefeld a été abaissée.</p>
G4-EN9 Atteinte aux sources d'eau	Ne concerne pas la BCBE.
G4-EN10 Eau de récupération/recyclée	Ne concerne pas la BCBE.
Biodiversité	
G4-EN11 Sites jouxtant des zones protégées	La BCBE ne possède aucun immeuble à proximité ou à l'intérieur de zones protégées.
G4-EN12 Effets sur la biodiversité	<p>Les services financiers fournis par la BCBE n'ont qu'un effet indirect sur la biodiversité. Dans le cadre des financements, nous veillons au respect des charges publiques ayant trait à la biodiversité. La politique de crédits de la BCBE et les principes de conduite en matière de crédits constituent, dans ce contexte, les éléments fondamentaux. Lors de l'achat de précurseurs, la BCBE aiguille les producteurs (les papiers, les imprimables et les produits en bois doivent être certifiés FSC ou PEFC).</p>
G4-EN13 Espaces naturels protégés / revitalisés	Ne concerne pas la BCBE.
G4-EN14 Espèces sur « liste rouge » dans le rayon d'activité	Ne concerne pas la BCBE.
Émissions	
G4-EN15 Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1)	<p><i>RDD p. 26</i></p> <p>Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre directement causés par l'entreprise et pouvant être contrôlés : émissions issues de la combustion d'énergies fossiles dans les bâtiments de la BCBE ou de la combustion des moteurs à essence / diesel de voitures de service de la BCBE.</p>
G4-EN16 Émissions indirectes de gaz à effet de serre prises en compte (scope 2)	<p><i>RDD p. 26</i></p> <p>Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre qui sont utilisés par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie : émissions issues de la mise à disposition de la chaleur à distance pour la BCBE.</p>

Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

G4-EN17 Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3)

RDD p. 26

Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre causées par l'activité d'une entreprise mais générées ailleurs. En ce qui concerne la BCBE, il s'agit des émissions issues des acquisitions de biens (papier, eau), des déchets, des déplacements professionnels, des étapes préliminaires à la mise à disposition de l'énergie dans les centrales, ainsi que des pertes de distribution et de transformation d'électricité.

Ne sont pas prises en considération les émissions causées par les trajets de pendulaires des collaborateurs de la BCBE, étant donné que le choix du moyen de transport est du ressort du seul collaborateur, qui en assume également l'ensemble des frais. Ceci explique aussi pourquoi les trajets des pendulaires ne sont pas intégrés dans le mode de calcul de l'ApME. L'utilisation de moyens de transport écologiques est soutenue par des actions telles que « bike-to-work ». S'agissant du secteur financier, sont également pertinentes les émissions issues des investissements ; des normes reconnues en la matière font toutefois encore défaut. C'est pourquoi la BCBE ne dispose actuellement d'aucun moyen d'en tenir compte.

G4-EN18 Intensité des émissions de gaz à effet de serre

RDD p. 26

Calcul des chiffres clés : Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (scopes 1 à 3, calculés selon l'ApME 2010) divisées par le nombre de collaborateurs corrigés du temps partiel, divisées par la somme du bilan de la banque.

G4-EN19 Réduction des émissions de gaz à effet de serre

RG p. 24f, *RDD p. 26*

Dans le domaine écologique, la BCBE s'est fixé pour objectif principal pour la période 2011 à 2015 de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 5 %. Cet objectif a été dépassé, les émissions ayant été réduites de 12 %, après une première réduction de 18 % de 2007 à 2011. La réduction de la consommation d'électricité couplée à l'amélioration de la qualité du courant acheté (électricité d'origine hydraulique à 100 % depuis 2013) ainsi que l'abaissement du trafic pour affaires, et de la consommation de papier sont les principaux facteurs expliquant cette évolution.

Cette réduction continue de la charge sur l'environnement est le fruit de l'engagement de longue haleine de la BCBE en faveur de l'environnement. Initiatives mises en œuvre (poursuivies continuellement) : remplacement des chauffages à mazout, isolation de l'enveloppe des bâtiments et des fenêtres, optimisation des serveurs, éclairages, systèmes de technique du bâtiment et d'aération, installation de panneaux solaires et photovoltaïques, utilisation de véhicules à faibles émissions, optimisation des services de courrier (rythme de livraison et itinéraires), encouragement de l'utilisation des transports publics.

G4-EN20 Émission de substances appauvrissant la couche d'ozone

Ces valeurs ne concernant pas réellement, pour l'instant, la BCBE, elles ne sont pas spécifiées individuellement.

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs
G4-EN21 Émissions d'air (p. ex. NO _x , SO _x)	La BCBE se concentre sur la mesure et la réduction des gaz à effets de serre émis en général dans le cadre de la consommation directe et indirecte d'énergie. Étant donné que ces réductions dans les processus de combustion ont des effets positifs également sur les émissions d'autres agents polluants, ces dernières ne sont pas offertes d'indicateurs distincts.
Déchets et eaux usées	
G4-EN22 Volume total d'eaux usées	Identique à la consommation d'eau (cf. G4-EN8, p. 21).
G4-EN23 Volume total d'ordures	<p>RDD p. 26</p> <p>Au cours de l'année 2015, la BCBE a réduit de 29 %, soit l'équivalent de 66 tonnes, sa production de déchets par rapport à 2011. La réduction de 2007 à 2011 se montait déjà à 41 % (154 tonnes).</p> <p>En revanche, l'objectif de recycler au moins 70 % des déchets n'a pas été atteint. La raison à cela est que le volume total de matériaux recyclables (en particulier le papier) a pu être abaissé de manière significative. Le tri systématique des déchets se poursuit ; des stations d'élimination sont disponibles à cet effet dans les principaux sièges.</p>
G4-EN24 Pollutions principales	Ne concerne pas la BCBE.
G4-EN25 Déchets dangereux	<p>RDD p. 26</p> <p>Les déchets dangereux sont éliminés selon les règles en vigueur. Les processus correspondants sont établis selon le système de management de l'environnement, qui est certifié ISO 14001 depuis 2004.</p>
G4-EN26 Cours d'eau concernés par les eaux usées	La totalité des sièges de la BCBE est reliée à des stations locales d'épuration des eaux usées.
Produits et services	
G4-EN27 Mesures visant à réduire les atteintes à l'environnement	Dans le cadre de la promotion « prêt de rénovation » (printemps 2009), 1750 biens immobiliers ont fait l'objet de rénovations à caractère durable. Celles-ci ont permis de réduire les émissions annuelles de CO ₂ de plus de 2200 tonnes, soit une valeur supérieure aux émissions de la banque. Depuis 2011, la BCBE propose une série de produits en rapport avec la réhabilitation écologique des immeubles – une hypothèque environnement à taux préférentiel s'agissant de rénovations durables, des subventions pour le remplacement de sources de chaleur requérant des agents énergétiques fossiles. Elle propose en outre des séances d'information.
G4-EN28 Reprise d'emballages produits	Ne concerne pas la BCBE.

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs
Compliance	
G4-EN29 Amendes pour non-respect des lois et dispositions environnementales	Aucune. Le processus de respect du droit environnemental est ancré dans le système de management de l'environnement, qui est certifié ISO 14001 depuis 2004.
Transport	
G4-EN30 Effet des transports sur l'environnement	<p><i>RDD p. 25</i></p> <p>La BCBE exploite exclusivement des véhicules de la classe énergétique A. Les transports entre les sièges principaux de Berne, Place fédérale, et Berne-Liebefeld sont assurés par une voiture électrique fonctionnant au courant écologique. Le nombre de voitures de service a été réduit au cours des dernières années (covoiturage au lieu de véhicules personnels), et les services de courrier (rythme de livraison et itinéraire) sont continuellement optimisés. En outre, la BCBE promeut l'utilisation des transports publics (principe fondamental du règlement interne sur les frais). Ces mesures ont permis de réduire le trafic professionnel 2015 de 10 % par rapport à 2011. S'agissant des kilomètres-auto, la réduction a même atteint 18 %, soit 118 000 kilomètres.</p>
Total	
G4-EN31 Dépenses totales pour la protection de l'environnement	<p>CDD</p> <p>La BCBE met en œuvre la redistribution de la taxe sur le CO₂ en faveur de mesures de protection du climat et d'atteinte de la neutralité carbone. Les dépenses de protection de l'environnement sont comprises dans les budgets des unités d'organisation ; ils ne font pas l'objet d'une quantification distincte.</p>
Évaluation des fournisseurs s'agissant des aspects écologiques	
G4-EN32 Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet d'une vérification	<i>RDD p. 18</i>
G4-EN33 Effets environnementaux négatifs dans la chaîne de livraison ; mesures	<i>RDD p. 18</i>
Mécanismes de réclamation concernant les aspects écologiques	
G4-EN34 Réclamations soumises / traitées	La BCBE dispose d'un système institutionnalisé de chances et de réclamations. Au cours de la période sous revue, aucune réclamation notable concernant les aspects écologiques n'a été soumise. Les demandes isolées en fait de management de l'environnement de la BCBE ainsi que les préoccupations concrètes ont pu être abordées et résolues directement avec les parties concernées.

Chiffres « Dimension écologique » (arrondis)	GRI G4-	ApME	Unité	2007-2011 (évolution)	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015 (évolution)	Objectif 2015 (base 2011)
Consommation d'énergie bâtiments											
Total consommation d'énergie bâtiments	EN3/4	1	kWh		13'509'000	13'566'000	12'940'000	11'484'000	10'807'000		
Électricité		1a	kWh	+42 % ²	10'503'000	10'368'000	9'368'000	8'416'000	7'705'000	-27 %	maintenir
Chaleur		1b/c	kWh	-3 %	3'006'000	3'198'000	3'572'000	3'068'000	3'102'000	+3 %	
Chauffage urbain		1c	kWh		1'145'000	1'324'000	1'248'000	983'000	996'000		
Énergies renouvelables		1c	kWh		n.d.	n.d.	134'000	112'000	126'000		
Combustibles fossiles		1b	kWh	-16 %	1'861'000	1'874'000	2'190'000	1'974'000	1'979'000	+6 %	-5 %
Gaz naturel		1b	kWh		1'235'000	1'315'000	1'294'000	1'090'000	1'100'000		
Pétrole		1b	kWh		626'000	559'000	896'000	883'000	879'000		
Consommation d'énergie bâtiment total	EN3/4		GJ		48'631	48'839	46'584	41'342	38'905		
dont renouvelable			GJ		n.d.	n.d.	34'207	30'699	28'192		
dont non renouvelable			GJ		n.d.	n.d.	12'377	11'046	11'167		
Consommation d'énergie par collaborateur	EN5		GJ		40,1	40,5	39,8	36,4	35,7		
Degré-jours de chauffe (DJC) Berne			Jours		3'035	3'525	3'672	3'001	3'309		
DJC Ø 10 années précédentes			Jours		3'441	3'423	3'450	3'472	3'427		
DJC différence de la Ø			%		-12 %	+3 %	+6 %	-14 %	-3 %		
Chaleur ajustée DJC			kWh	+8 %	3'408'000	3'106'000	3'356'000	3'550'000	3'213'000	-6 %	
Trafic professionnel											
Total trafic professionnel	EN30	2	km	+6 %	1'268'000	1'304'000	1'267'000	1'150'000	1'144'000	-10 %	
Train		2a	km		610'000	644'000	665'000	573'000	599'000		
Voiture		2b/c	km		658'000	660'000	602'000	551'000	539'000		
Avion		2d/e	km		0	0	0	25'000	5'000		

² L'augmentation en 2011 par rapport à 2007 (de l'ordre de 3 millions de kWh) était due à la part plus importante incombant à la BCBE pour le HP BSC par suite du désengagement de plusieurs banques partenaires. Si l'on fait abstraction de ces circonstances particulières, l'objectif de stabiliser la consommation d'électricité entre 2007 et 2011 a été atteint.



Chiffres « Dimension écologique » (arrondis)	GRI G4-	ApME	Uni- té	2007-2011 (évolution)	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015 (évolution)	Objectif 2015 (base 2011)
Consommation de papier											
Total consommation de papier	EN1	3	kg	-16 %	228'000	224'000	205'000	197'000	179'000	-22 %	-5 %
Part en papier recyclé	EN2	3a	%		0 %	0 %	0 %	0 %	0%		
Part en papier FSC		3d	%		100 %	100 %	100 %	100 %	100%		
Consommation d'eau											
Consommation d'eau totale	EN8	4	m ³	-24 %	12'530	10'860	11'210	10'060	10'150	-19 %	maintenir
Eau potable		4c	%		100 %	100 %	100 %	100 %	100%		
Déchets											
Total déchets	EN23	5	kg	-41 %	226'000	235'000	206'000	178'000	160'000	-29 %	
Recyclage		5a	kg		134'000	148'000	108'000	102'000	84'000		
Taux de recyclage déchets			%		59 %	63 %	52 %	57 %	53%		≥ 70 %
Déchets destinés à l'incinération		5b	kg		83'000	76'000	79'000	70'000	65'000		
Déchets destinés à la décharge		5c	kg		0	0	0	0	0		
Déchets spéciaux	EN25	5d	kg		10'000	11'000	19'000	7'000	11'000		
Émissions de gaz à effet de serre											
Total émissions GES (ApME 2010) ³		7	t	-18 %	1'374	1'352	1'388	1'240	1'214	-12 %	-5 %
directes	EN15	7a	t		486	444	529	484	485		
indirectes	EN16	7b	t		92	127	103	81	82		
« Autres » indirectes	EN17	7c	t		797	780	756	675	647		
GES par collaborateur	EN18		kg	n.d.	1'132	1'120	1'186	1'091	1'113		
GES par million de la somme du bilan	EN18		kg	n.d.	54,5	51,3	52,1	45,8	43,3		

³ Selon le mode de calcul ApME 2010 (incluant « Greenhouse Gas Protocol », scope 3, standard 2011). Raison pour laquelle la BCBE die BEKB n'utilise pas le mode le plus récent (ApME 2015) : l'objectif à atteindre à fin 2015 se base sur les calculs ApME 2010. Tant pour l'évaluation de la réalisation des objectifs 2015 que pour la compensation des émissions les calculs ApME 2010 sont déterminants – c'est la seule manière de garantir la comparabilité des données. Pour la période de 2015 à 2019, la BCBE se fondera sur le mode de calcul ApME 2015.

Dimension sociale

Indicateur GRI

G4-DMA Approche de gestion

Renvois et commentaires explicatifs

La politique orientée sur le long terme de la BCBE a pour objectif d'offrir des places de travail sûres. La BCBE assume sa responsabilité sociale : en veillant à la formation continue de ses collaborateurs, elle garantit leur capacité concurrentielle sur le marché du travail, les implique en temps opportun lors d'adaptations structurelles et met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour trouver la meilleure solution possible pour toutes les personnes concernées. Depuis 2013, diverses mesures visant une meilleure efficacité ont été mises en œuvre, ce qui a résulté en une diminution de l'effectif du personnel (cf. *RDD p. 36*). L'objectif de la BCBE de proposer un poste adéquat au sein de la banque à tous les collaborateurs concernés a jusqu'à présent été atteint, à quelques exceptions près ; la réduction de l'effectif a été opérée au travers des fluctuations naturelles.

La BCBE offre des possibilités de partage de poste de travail, de retraite anticipée progressive ou d'annualisation du temps de travail. Elle accorde des congés payés, notamment un congé de paternité qui, avec dix jours, dépasse les dispositions de la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, tous les mandats sociaux ou activités professionnelles annexes extérieurs à la banque sont à notifier. Par ailleurs, tout engagement dans des relations d'affaires avec une autre banque est soumis à approbation. La BCBE a également pour principe de toujours faire preuve d'intégrité vis-à-vis de ses concurrents et de ne jamais faire de déclaration négative les concernant. Des éléments culturels spéciaux tels que les standards de service se rapportent à ces éléments.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) soumet notamment les grandes banques à des règles de contrôle de la politique d'indemnisation. La politique salariale menée par la BCBE depuis déjà de longues années est conforme à ces règles. La rémunération est individuelle et repose sur la performance et la fonction ; elle peut être fixe ou variable. La rémunération variable repose sur un modèle à trois niveaux.

1. Environ un tiers des collaborateurs, en principe, peut prétendre à une rémunération annuelle variable pouvant aller, selon la fonction, jusqu'à 35 % de la rémunération fixe – s'agissant des membres de la Direction générale, cf. RG p. 44f). Cette rémunération est fondée sur les résultats de la banque, sur la performance et l'attitude individuelles. La rémunération variable n'est pas liée de manière calculatoire aux objectifs personnels à atteindre.
2. Les collaborateurs employés à durée indéterminée sont autorisés à acquérir tous les ans un certain nombre d'actions BCBE à des conditions préférentielles. Le droit de souscription (nombre d'actions) est déterminé en fonction du niveau hiérarchique et du bénéfice net avant impôts. Ces titres sont bloqués pendant cinq ans.
3. La composante de rémunération à longue échéance, à savoir la prime du développement durable, est versée si, au cours d'une période de cinq ans, la banque génère un free cash-flow d'au moins CHF 300 millions de francs. Elle est versée à tous les collaborateurs qui, durant l'année du versement, ont travaillé à la banque cantonale pendant au moins un an.



Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

Méthodes de travail et conditions de travail décentes

Conditions de travail

G4-LA1	Nouveaux collaborateurs et fluctuations	<i>RDD p. 36</i>
G4-LA2	Avantages des employés à temps plein par rapport aux employés à temps partiel et aux employés au bénéfice d'un contrat à durée déterminée	Les collaborateurs employés à temps plein bénéficient des prestations accordées par l'entreprise conformément à l'information interne « Avantages en nature ». Pour les collaborateurs employés à temps partiel, les mêmes réglementations s'appliquent ; certaines prestations ne sont toutefois fournies au prorata qu'au-delà d'un taux d'occupation de 50 %. Les principales différences pour les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée déterminée : ils ne sont pas autorisés à acquérir des actions BCBE à des conditions préférentielles et ne peuvent prétendre à des taux d'intérêt spéciaux lors de financements immobiliers.
G4-LA3	Retour / continuation après congé parental	<i>RDD p. 36</i> Contrairement à d'autres pays européens, la Suisse ne connaît pas le « congé parental ». En cas de maternité, la banque octroie un congé de quatorze semaines à salaire complet et, en cas de paternité, dix jours de congé. Les mères et pères sont cependant autorisés à bénéficier de congés sans solde lorsque les conditions d'exploitation le permettent. Dans le cadre de ce rapport, la BCBE se limite au taux de retour et de continuation des collaboratrices.

Rapport employeur/employé

G4-LA4	Délais de communication concernant des changements opérationnels	Des règles détaillées figurent dans le droit du travail et dans la CCT banques. Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs. Dans le cadre de changements organisationnels, qui impliquent des adaptations des bases du contrat de travail, la BCBE octroie aux collaborateurs concernés durant une généreuse période transitoire une conservation des droits acquis.
--------	---	---

Sécurité au travail et protection de la santé

G4-DMA	Approche de gestion	Les collaborateurs de guichet suivent régulièrement des formations sur la sécurité au travail et sur l'attitude à adopter en cas d'attaque de la banque, de prise d'otages, d'alerte à la bombe, etc. Des mesures de sécurité spécifiques ont également été prises. En outre, des formations sur le thème de la sécurité sont régulièrement organisées, en particulier dans le cadre de la prévention des catastrophes (p. ex. évacuation). Par ailleurs, la banque a pris un train de mesures dans l'éventualité d'une pandémie (notamment formations et conseil). Dans le cadre du <i>case management</i> de la BCBE, les collaborateurs ayant des absences de plus de dix jours sont suivis individuellement, en collaboration avec l'assureur de la banque. Divers réseaux sont mis à profit dans ce contexte, avec pour objectif prioritaire la prestation d'une aide optimale pour une solution durable à la personne concernée (situation gagnant-gagnant). Au moyen du système de gestion des absences, les cadres dirigeants disposent d'un instrument efficace pour
--------	----------------------------	--



Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

		<p>contrôler les absences – notamment celles à courte durée – et pour prendre, si nécessaire, les mesures adéquates.</p> <p>Au cours de l'année 2015, la BCBE a analysé son système de santé en entreprise en collaboration avec une spécialiste externe. Cette étude constitue la base du « Concept de la gestion de la santé en entreprise », qui est en cours d'élaboration. Des mesures « santé » réservées aux collaborateurs sont proposées selon les lieux et les besoins (postes de travail réglables en hauteur afin de permettre de travailler en position debout, opérations de sensibilisation, fitness, participation gratuite à la course populaire « Grand Prix de Berne », massage, journées fruits, bike to work, etc.).</p>
G4-LA5	Collaborateurs au sein des comités chargés de la sécurité au travail et de la protection de la santé	Dans le secteur financier, cette question n'est pas suffisamment pertinente. Des standards minimaux s'appliquent. Des formations sur le thème de la sécurité sont régulièrement organisées.
G4-LA6	Arrêts de travail et accidents	<p><i>RDD p. 37</i></p> <p>La BCBE est exclusivement un prestataire de services ; le personnel n'est de ce fait pas exposé à des risques particuliers d'accidents de travail. Les taux de maladie ou d'accidents enregistrés au cours des trois dernières années ne présentaient pas de valeur particulièrement élevée. Selon les assureurs de la BCBE, les chiffres de la banque se situent dans la partie inférieure de la moyenne du secteur bancaire : en 2015, 22 des 234 accidents annoncés étaient des accidents professionnels, y compris les accidents-bagatelle qui n'ont pas engendré d'arrêt de travail (2014 : 20 de 235). Les données relatives aux absences dues aux accidents sont collectées en interne ; aucune distinction entre accident professionnel/non professionnel n'est toutefois effectuée.</p>
G4-LA7	Collaborateurs à fort taux ou risque de morbidité	<p>Dans le secteur financier, un risque accru existe principalement en fait de maladies psychiques – p. ex. en rapport avec une charge de travail trop importante, des exigences de performances ou avec le stress. La BCBE prend des mesures de prévention et de promotion de la santé et s'engage à prévenir les maladies liées au travail.</p> <p>Les bases pour une minimisation des maladies psychiques liées au travail résident dans la culture d'entreprise vécue à tous les niveaux et dans l'orientation à long terme de la banque : une politique de rémunération sans incitations ambiguës (p. ex. aucun rapport mathématique entre l'atteinte des objectifs, la rémunération variable et la prime de développement durable), des objectifs de vente réalistes pour les conseillers à la clientèle (principe de la BCBE dans la vente : « Nous souhaitons des relations de clientèle durables et ne cherchons pas à vendre aux clients des produits qui ne leur apportent aucune plus-value »), employeur de qualité.</p> <p>Dans le cadre de la prévention, la BCBE mise sur l'identification en amont des collaborateurs à risques et sur des mesures personnalisées (supérieur en étroite collaboration avec les ressources humaines, plus au besoin aide externe). Dans le cas d'entretiens avec le collaborateur qui s'annoncent difficiles, un partenaire externe indépendant, qui assurera suivi et accompagnement de la personne concernée, est mandaté. L'identification en amont de telles situations et la manière de les gérer font partie des séminaires de leadership. Par ailleurs, la BCBE propose à l'interne des séminaires spécifiques sur des thèmes tels que l'équilibre entre le travail et la vie privée, la gestion du stress, etc. P. ex. « Bilan énergétique personnel » ou « Le travail est la moitié de la vie. Quid de l'autre moitié ? » (questions sur le thème de la retraite).</p>

Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

Afin de soutenir les collaborateurs présentant des problèmes psychologiques, la BCBE travaille en étroite collaboration avec un réseau de partenaires externes. Les processus correspondants sont définis et profondément ancrés. Une réinsertion optimale des collaborateurs concernés est la priorité ; des mesures individuelles sont, à cet égard, planifiées et mises en œuvre de concert avec ces derniers (p. ex. adaptation de la charge de travail, du taux d'occupation, changement de domaine ou de lieu de travail).

G4-LA8 Conventions formelles avec des syndicats concernant la sécurité et la santé

Dans le secteur financier, cette question n'est pas suffisamment pertinente pour exiger une réglementation formelle spécifique avec les syndicats. Des standards minimaux généraux (droit du travail, réglementation de la police du feu, etc.) s'appliquent.

Formation et formation continue

G4-LA9 Étendue de l'offre

RG p. 28, *RDD p. 36f*

Un conseil de formation prend position s'agissant du concept, de l'offre et de la politique en matière de formation de la BCBE et conseille la banque dans tous les domaines fondamentaux de la formation. Au moins deux des cinq à sept membres représentent une institution de formation externe ou l'économie privée.

Tous les collaborateurs ont accès, via l'intranet, au centre de formation (« Learncenter ») de la BCBE. Cette plateforme d'enseignement électronique disposait en 2015 de 25 programmes spécifiques à la banque, dont cinq comprenaient un examen final, et 64 formations applications de HP BSC. Certains programmes doivent impérativement être effectués par des catégories spécifiques de collaborateurs (p. ex. formations compliance ou produits). En moyenne, chaque collaborateur s'est connecté à près de deux reprises à des programmes e-learning. En moyenne, tous les collaborateurs se sont connectés environ deux fois à un programme d'apprentissage ; à l'échelle de la banque, 85 % des collaborateurs se sont connectés au moins une fois.

Les produits de placement complexes ne doivent être vendus que par des gestionnaires de fortune certifiés. Tous les trois ans au maximum, tous les gestionnaires de fortune de la BCBE doivent passer une certification de spécialiste (examen comprenant une partie écrite et un test pratique), le dernier datant de 2012. Cette méthode a tellement bien fait ses preuves qu'elle a été étendue à tous les conseillers des segments clientèle commerciale et clientèle privée. En mettant en place des certifications exhaustives systématiques pour ses conseillers à la clientèle, la BCBE occupe un rôle de pionnier au sein des banques suisses.

G4-LA10 Management des compétences et de l'employabilité des collaborateurs

RG p. 28

Toutes les mesures de développement du personnel de la BCBE ont un même objectif : maintenir ou améliorer l'employabilité de ses collaborateurs. Des programmes de rafraîchissement sur divers thèmes d'importance sont régulièrement mis en place. Ceux-ci portent tant sur des aspects techniques que de direction. Des nouveautés techniques et juridiques sont également intégrées à ces programmes. Des programmes informatifs interactifs de préparation à la retraite sont en outre proposés aux collaborateurs concernés (âgés de 55 ans env.).

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs
G4-LA11 Collaborateurs soumis à une évaluation régulière des performances	<p>RG p. 28</p> <p>Le processus « FO/PdS » (détermination des objectifs, entretiens d'état des lieux et évaluation des performances) sert à la conduite ciblée des collaborateurs et forme le cadre pour les mesures de développement individuel. Cet instrument de conduite bien établi est utilisé auprès de tous les collaborateurs, cadres et supérieurs de haut niveau. S'agissant des apprentis, les performances sont évaluées selon les objectifs du plan d'apprentissage.</p>
Diversité et égalité des chances	
G4-LA12 Composition des organes de contrôle et des collaborateurs	<p><i>RDD p. 36f</i></p> <p>Fin 2009, plusieurs mesures permettant d'accroître la part des femmes à des postes de direction ont été prises (p. ex. sensibilisation, programme de suivi, planification de succession). En 2015, la BCBE a créé le groupe de travail « Diversité », composé de quatre collaboratrices et de quatre collaborateurs. Ce groupe de travail élabore des mesures concrètes visant à renforcer la diversité et l'égalité des chances au sein de la BCBE (p. ex. création de modèles de travail modernes et attractifs, encouragement de femmes et de collaborateurs à temps partiel à se lancer dans des fonctions de direction et de conseil).</p>
Égalité des salaires entre hommes et femmes	
G4-LA13 Rapport entre les salaires hommes/femmes	<p>RG p. 29</p> <p>La rémunération repose sur le principe de « à travail égal, salaire égal ». La mise en œuvre repose sur le modèle des fonctions de la BCBE. Dans ce modèle, toutes les fonctions sont évaluées selon un barème harmonisé et des critères objectifs. Cette approche permet de minimiser les différences salariales dues au genre. Au moyen d'analyses de structures salariales, certains paramètres salariaux spécifiques aux genres font l'objet de contrôles.</p>
Évaluation des fournisseurs en rapport avec les méthodes de travail	
G4-LA14 Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet d'une vérification	<i>RDD p. 18</i>
G4-LA15 Effets négatifs sur les méthodes de travail dans la chaîne de livraison ; mesures	<i>RDD p. 18</i>
Mécanismes de réclamation relativement aux méthodes de travail	
G4-LA16 Réclamations soumises/traitées	Aucune.

Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

Droits de l'homme

Investissements

<p>G4-HR1 Aspects relevant des droits de l'homme dans les décisions d'investissement</p>	<p>Dans les opérations de crédit, la BCBE conditionne l'octroi d'un crédit avec le respect de principes éthiques et écologiques. Les critères de développement durable font partie de l'analyse du crédit. La BCBE souhaite entretenir des relations d'affaires avec des clients pour lesquels les critères suivants sont évalués positivement : direction d'entreprise responsable ; création et maintien de places de travail ; politique environnementale contemporaine ; principes d'égalité et de diversité au sein des collaborateurs ; politique d'affaires respectueuse des droits de l'homme ; mesures de prévention de la corruption.</p> <p>Géographiquement, les affaires de crédit de la BCBE sont principalement axées sur les cantons de Berne et de Soleure. Les affaires avec l'étranger n'ont qu'une importance restreinte pour la BCBE. Elles sont limitées à 5 % de la somme moyenne du bilan de ces trois dernières années. À l'exception de quelques rares crédits d'exportation, aucun financement n'est opéré à l'étranger. De plus, les crédits d'exportations ne sont en général accordés qu'en respect des dispositions SERV (Assurance suisse contre les risques à l'exportation) et pour autant que les critères du développement durable soient remplis.</p>
<p>G4-HR2 Formation des collaborateurs aux droits de l'homme</p>	<p>Ce thème ne concerne pas particulièrement la BCBE. Des points de contact existent éventuellement dans le domaine de l'approvisionnement : la grande majorité des fournisseurs de la BCBE est issue du paysage économique du rayon d'activité de la banque. Les articles offerts en cadeau par la BCBE sont exclusivement achetés auprès de sociétés garantissant le versement de salaires équitables et des conditions de travail humaines à ses collaborateurs, et qui respectent les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). La réglementation en vigueur concernant les fournitures a été harmonisée en 2013, et complétée avec des critères exhaustifs du développement durable. Des personnes clés ont assisté en amont à des séminaires externes spécifiques « approvisionnement à caractère durable » ; un échange avec des entreprises qui ont déjà mis en œuvre de telles normes a été entretenu dans ce contexte.</p>

Traitement égalitaire

<p>G4-HR3 Cas de discrimination et mesures adoptées</p>	<p>Aucun.</p>
---	---------------

Droit d'association et de négociation collective

<p>G4-HR4 Sites / fournisseurs auprès desquels les libertés syndicales pourraient être compromises</p>	<p>Aucune. La liberté d'association est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BCBE soutient les activités syndicales de ses collaborateurs. La BCBE informe notamment sur l'Association suisse des employés de banque (aseb) dans l'intranet et lors des journées d'introduction des nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, un collaborateur de la BCBE est membre du Comité directeur de l'aseb.</p>
--	---

Indicateur GRI		Renvois et commentaires explicatifs
Travail des enfants		
G4-HR5	Sites / fournisseurs qui présentent un risque important de travail des enfants	Dans le rayon d'activité de la BCBE en Suisse, le travail des enfants, objet de dispositions légales, ne constitue pas un risque. Dans le cadre d'affaires d'approvisionnement, les fournisseurs doivent garantir le respect des normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
Travail forcé ou obligatoire		
G4-HR6	Sites / fournisseurs qui présentent un risque important de travail forcé	Dans le rayon d'activité de la BCBE en Suisse, le travail forcé, objet de dispositions légales, ne constitue pas un risque. Dans le cadre d'affaires d'approvisionnement, les fournisseurs doivent garantir le respect des normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
Pratiques de sécurité		
G4-HR7	Formation du personnel de sécurité en matière de droits de l'homme	Le personnel de sécurité est régulièrement formé aux principaux aspects ad hoc.
Droits des populations indigènes		
G4-HR8	Violation des droits de populations indigènes	Ne concerne pas la BCBE.
Contrôles		
G4-HR9	Sites contrôlés au sujet des droits de l'homme	Ne concerne pas la BCBE.
Évaluation des fournisseurs en ce qui concerne les violations des droits de l'homme		
G4-HR10	Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet d'une vérification	RDD p. 18
G4-HR11	Effets négatifs sur les droits de l'homme dans la chaîne de livraison ; mesures	RDD p. 18
Mécanismes de réclamation en ce qui concerne les violations des droits de l'homme		
G4-HR12	Réclamations soumises / traitées	Aucune.
Société		
Communautés locales		
G4-SO1	Relation avec la commune/société	La BCBE exerce son activité économique dans sa région depuis plus de 180 ans. Le but de cette activité économique est de générer un effet positif durable en faveur des différents groupes d'intérêts de la banque, notamment

Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

les communes et le canton. La BCBE se distingue entre autres par sa fiabilité et par la continuité de sa prestation de service, que ce soit au guichet ou par voie électronique. Toute modification du réseau de sièges donne préalablement lieu à un entretien avec les organes communaux de la zone concernée. Les demandes de financement sont étudiées aussi favorablement que possible.

Les collaborateurs de la BCBE s'engagent volontairement dans des activités de formation ou d'intervenants, dans des associations, des travaux d'utilité publique et similaires.

La BCBE met à disposition du public ses publications économiques. En 2015, la BCBE a lancé conjointement avec le canton de Berne la plateforme « Tout Bärn » : un voyage interactif à travers le canton présente les chiffres-clés du canton (www.bcbe.ch/volkswirtschaft).

G4-SO2	Effets négatifs de l'activité commerciale sur les communautés locales	La BCBE s'efforce d'éviter ou de minimiser les effets négatifs. Elle assume cette responsabilité dans le cadre de sa politique d'affaires à caractère durable.
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RG p. 20 La BCBE dispose d'un vaste réseau de sièges, présents également dans des zones à faible densité, auquel s'ajoutent les banques mobiles. Par ailleurs, le canal électronique est accessible également à la clientèle résidant dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines.
G4-FS14	Initiatives pour un accès facilité des personnes défavorisées aux prestations de services financiers	Le site web de la BCBE est désormais exempt de barrières (certificat « Access for all », degré de qualité AA). Cela permet aux personnes handicapées d'utiliser sans restriction le site Internet de la BCBE. La majorité des sièges de la BCBE est accessible aux personnes en fauteuil roulant. Là où cela n'est pas encore le cas, la question de l'accessibilité sera réglée lorsque des travaux de transformations seront programmés. La gestion du compte (prestation de base : épargne, prévoyance, trafic des paiements), les cartes (prestations individuelles), la gestion de dépôt, les compartiments de coffre-fort sont des prestations accessibles à l'ensemble de la population. Il n'existe aucun critère discriminatoire d'exclusion.

Lutte contre la corruption

G4-SO3	Sites contrôlés en ce qui concerne les risques de corruption	Des instructions et dispositions idoines figurent dans le règlement du personnel. La BCBE adopte une position très restrictive à cet égard. Elle dispose par ailleurs d'un système global de contrôle interne (IKS). La révision interne de la BCBE contrôle en outre par échantillonnage le respect de la réglementation en vigueur, y compris le respect des dispositions légales et propres à la banque. Jusqu'à présent, aucune vérification spécifique ne s'est révélée nécessaire.
G4-SO4	Formation des collaborateurs au sujet de la lutte contre la corruption	Tous les employés se voient remettre le règlement du personnel en même temps que leurs documents d'embauche. Ce thème est par ailleurs abordé lors de la journée d'introduction pour nouveaux collaborateurs.
G4-SO5	Cas de corruption et mesures	Aucun cas ne s'est présenté jusqu'à présent ; aucune mesure spécifique n'est donc requise.

Indicateur GRI		Renvois et commentaires explicatifs
Politique		
G4-SO6	Dons en faveur d'entités politiques	La BCBE ne soutient ni parti politique ni politicien. Elle adopte une attitude neutre sur les plans politique et professionnel. La banque ne prend pas position politiquement. Les intérêts des banques cantonales (procédures politiques, initiatives proposées par le secteur financier, etc.) ou du secteur financier dans son ensemble sont représentés par l'Association suisse des banquiers (ASB) et par l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). La BCBE est membre de ces deux organisations.
Attitude anticoncurrentielle		
G4-SO7	Plainte pour pratiques cartellaires ou position monopolistique	Aucune plainte déposée spécifiquement contre les banques cantonales ou contre la BCBE.
Compliance		
G4-SO8	Amendes ou sanctions pour cause de non-respect des lois et dispositions	Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE a conclu un accord avec les autorités fiscales américaines en vue de régler les affaires fiscales de la clientèle ayant un lien avec les États-Unis. Il fait suite à la convention d'août 2013 entre le Département fédéral des finances (DFP) et le Département de la justice américaine (DoJ). Ce document pose les conditions pour régler les affaires fiscales entre les banques suisses et les autorités américaines. En vertu de cette convention passée, la BCBE s'est acquittée du versement de 4,3 millions de francs. Le modèle commercial de la BCBE est axé sur les opérations bancaires locales dans les cantons de Berne et de Soleure. Les affaires avec la clientèle américaine ne représentent qu'une part minime de la totalité de son volume d'affaires. À l'avenir, FATCA régit l'échange de données avec les autorités américaines. Avec le dénouement du programme de régularisation fiscale avec les États-Unis, la BCBE s'est engagée à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires d'affaires à garantir la sécurité juridique la plus importante qui soit.
Évaluation des fournisseurs relativement aux effets sur la société		
G4-SO9	Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet d'une vérification	RDD p. 18
G4-SO10	Effets négatifs sur la société dans la chaîne de livraison ; mesures	RDD p. 18
Mécanismes de réclamation relativement aux effets sur la société		
G4-SO11	Réclamations soumises / traitées	Aucune.

Chiffres « Dimension sociale »	GRI	Unité	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de collaborateurs⁴							
Effectif du personnel (apprenants et auxiliaires compris) ⁵	G4-10	Nombre	1'465	1'456	1'418	1'375	1'313
dont titulaires d'un contrat à durée déterminée (auxiliaires)		Nombre	43	30	34	32	24
Part femmes		%	45 %	45 %	45 %	45 %	45 %
Part hommes		%	55 %	55 %	55 %	55 %	55 %
Collaborateurs (corrigé du temps partiel) ⁶	G4-10	Postes	1'214	1'207	1'171	1'137	1'091
dont titulaires d'un contrat à durée déterminée (auxiliaires)		Postes	14	7	11	9	8
Part femmes		%	40 %	40 %	40 %	39 %	39 %
Part hommes		%	60 %	60 %	60 %	61 %	61 %
Total temps partiel	G4-10	%	35 %	36 %	37 %	37 %	37 %
Temps partiel femmes		%	n.d.	n.d.	n.d.	61 %	62 %
Temps partiel hommes		%	n.d.	n.d.	n.d.	18 %	17 %
Total taux de fluctuation (net)	G4-LA1	%	6,7 %	5,4 %	7,3 %	8,8 %	7,9 %
Taux de fluctuation (net) femmes		%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	7,8 %
Taux de fluctuation (net) hommes		%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	8,0 %
Total taux de nouveaux collaborateurs	G4-LA1	%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	9,3 %
Taux de nouveaux collaborateurs femmes		%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	9,0 %
Taux de nouveaux collaborateurs hommes		%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	9,5 %
Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé de maternité	G4-LA3	Nombre	n.d.	n.d.	n.d.	21	9
Taux de retour à la fin du congé de maternité		%	n.d.	n.d.	n.d.	95 %	89 %
Taux de continuation 12 mois après le retour au travail		%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	95 %
Formation et formation continue							
Total collaborateurs en formation		Nombre	140	138	125	123	112

⁴ Les quotes-parts déclarées (G4-10 et G4-LA1) se réfèrent aux collaborateurs employés à durée indéterminée, c.-à-dire excepté les apprentis et les auxiliaires.

⁵ Les collaborateurs de la BCBE sont recrutés principalement dans le rayon d'activités de la banque. Tous les collaborateurs sont au bénéfice d'un contrat de travail.

⁶ Le nombre d'apprentis est calculé sur la base d'un facteur de 0,5 (corrigé du temps partiel).

Chiffres « Dimension sociale »	GRI	Unité	2011	2012	2013	2014	2015
dont apprenants		Nombre	106	107	100	93	86
dont débutantes et débutants		Nombre	25	22	18	23	21
dont stagiaires		Nombre	9	9	7	7	5
Collaborateurs en formation continue externe en accompagnement du travail.	G4-LA10	Nombre	83	81	71	72	84
Total formation et formation continue par collaborateur	G4-LA9	Jours	4,5	4,3	4,2	4,6	4,1
Collaborateurs non membres des cadres		Jours	4,9	4,8	4,7	4,9	4,3
Cadres moyens		Jours	5,0	5,1	5,1	5,2	4,4
Cadres supérieurs		Jours	2,8	2,7	2,8	3,0	2,7
Diversité et égalité des chances							
Femmes au sein du Conseil d'administration	G4-LA12	%	25 %	11 %	13 %	22 %	25 %
Femmes au sein de la Direction générale		%	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Femmes membres des cadres (procuration ou procuration générale§)		%	11 %	12 %	13 %	14 %	13 %
Collaborateurs jusqu'à 19 ans	G4-LA12	%	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Collaborateurs de 20 à 29 ans		%	22 %	22 %	20 %	20 %	18 %
Collaborateurs de 30 à 39 ans		%	23 %	22 %	22 %	21 %	21 %
Collaborateurs de 40 à 49 ans		%	24 %	26 %	26 %	27 %	27 %
Collaborateurs de 50 à 59 ans		%	22 %	22 %	23 %	23 %	24 %
Collaborateurs de plus de 60 ans		%	7 %	6 %	7 %	6 %	7 %
Structure des salaires							
Rapport salaire maximum/salaire médian ⁷	G4-54	Facteur	n.d.	n.d.	n.d.	7,7	7,7
Évolution en pourcentage du salaire maximal	G4-55	%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	+1,5 %
Évolution en pourcentage du salaire médian	G4-55	%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	+1,8 %
Santé et sécurité au travail							
Accidents professionnels (y compris accidents-bagatelle sans arrêt de travail)	G4-LA6	Nombre	13	22	17	20	22

⁷ La base = la rémunération fixe additionnée à la rémunération variable pour l'exercice précédent. Les rémunérations de tous les collaborateurs à contrat fixe sont prises en compte dans le calcul du salaire médian, extrapolé à un taux d'occupation à 100 %.

Responsabilité produits / effets de produits et services
Indicateur GRI
Renvois et commentaires explicatifs
G4-DMA Approche de gestion

RG p. 14f, 23f, CDD

La BCBE entend entretenir des relations de partenariat durables avec sa clientèle ; elle vend des produits qui leur apportent une plus-value. Afin d'assurer les effets souhaités des produits, il existe un processus de conseil défini. Celui-ci commence par l'analyse du client et de ses besoins des besoins, suivi de la détermination du produit avec l'information quant aux risques éventuels. En raison du secret bancaire, la protection des données clientèle est garantie. La conformité légale est garantie par l'organisation compliance et ses mécanismes de contrôle (IKS, révision).

Directives de la BCBE en faveur d'une conception et d'une vente équitable de prestations de services financiers.

- Des instructions concernant le respect du devoir de diligence et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont à la disposition des collaborateurs de la BCBE.
- La BCBE n'entretient strictement aucune relation d'affaires avec des personnes politiquement exposées (PPE) à l'étranger ou avec leurs proches. Elle n'entre pas en affaires avec des personnes domiciliées à l'étranger n'ayant pas de lien avec son espace économique (c.-à-d. point d'ancrage clair, séjours réguliers).
- La BCBE n'est nullement intéressée par des fonds de clientèle non déclarés ; elle part du principe que ses clients se conforment à la réglementation fiscale en vigueur. Elle n'établit aucune relation d'affaires s'il existe le moindre soupçon de contournement des obligations fiscales. Les nouveaux clients à l'étranger doivent certifier par écrit qu'ils respectent les lois fiscales de leur pays d'origine ou de domicile et qu'ils déclarent toutes leurs valeurs patrimoniales. S'agissant de montants élevés d'argent frais ou en cas de doute concernant le caractère déclaré des avoirs, une déclaration écrite ad hoc est également demandée aux clients suisses.
- La BCBE n'accepte aucun nouveau mandat de conservation de la correspondance et n'offre aucun nouveau service à un client qui souhaiterait utiliser un numéro ou un nom fantaisiste.
- Dans les affaires placements, la BCBE a mis en place un mécanisme d'exclusion des fabricants d'armes à sous-munition, d'armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que de mines terrestres/antipersonnel. Les titres de telles entreprises ne sont ni détenus par la BCBE pour son propre compte ni recommandés au titre de placement. Ils sont en outre exclus de tous les mandats de gestion de fortune de la BCBE, ainsi que des instruments de placement gérés activement par la banque.
- La BCBE propose une sélection attractive de ses propres fonds de placement. L'approche d'investissement repose sur un processus à plusieurs niveaux. Des équipes de spécialistes analysent le marché et au niveau macro-économique ainsi qu'en fonction de la catégorie de placement, du secteur, de la branche et du titre. Sur la base des résultats obtenus, la commission de placement définit mensuellement la politique de placements de la BCBE, que les gestionnaires de portefeuille appliquent sans délai.

Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

- LA BCBE propose à sa clientèle une large palette de placements à caractère durable. De tels placements investissent dans des entreprises qui axent leur activité sur l'efficacité économique, la conscience écologique et la responsabilité sociale et qui respectent des normes et principes éthiques très élevés. En matière de fonds de placement à caractère durable, les « Green Invest Funds » de Swisscanto, anciennement une entreprise collective des banques cantonales suisses, sont un produit de premier ordre. Ces fonds disposent du logo européen de transparence Eurosif. En outre la BCBE propose des mandats de gestion de fortune à caractère durable dans chacune de ses cinq stratégies de placement. Au cours des années 2012 et 2013, tous les collaborateurs en charge du conseil patrimonial ont pris part à un séminaire d'une journée, intitulé « Placements à caractère durables ».
- Depuis le 1^{er} juillet 2013, la BCBE propose dans ses mandats de gestion de fortune privés des fonds sans indemnités de distribution (également appelées commissions de gestion ou rétrocessions). Lorsque cela s'avère impossible, lesdites indemnités sont reversées au client.
- La gestion de fortune institutionnelle de la BCBE est certifiée selon les normes *Global Investment Performance Standards* (GIPS)⁸ et remplit ainsi les conditions permettant – notamment aux investisseurs – une comparaison objective de la performance des divers gestionnaires de patrimoine.
- Les produits de placements sont classés selon leur complexité. Leur vente ne peut se faire que par des conseillers à la clientèle certifiés. La transparence est assurée par des symboles de risque compréhensibles (terre, eau, air, énergie et feu).
- Les conseillers à la clientèle sont soumis tous les trois ans à une certification (examen technique oral et écrit). Cette évaluation vaut aussi bien pour le segment clientèle placements, clientèle commerciale et clientèle privée. En outre, des séances de rafraîchissement techniques des connaissances sur ces thèmes sont organisées régulièrement durant des ateliers ou des modules de formation.
- Avec une politique des salaires mesurée, la BCBE veille à ne pas ouvrir la voie à des incitations ambiguës pour les conseillers. Ainsi, il n'existe aucun lien calculatoire entre les ventes de produits et la rémunération ; c'est le succès à long terme de la banque qui est récompensé.
- La politique en matière de crédits de la BCBE repose sur dix principes. L'intégrité et le respect de fondements éthiques sont des conditions sine qua non d'octroi de crédit.
- La BCBE n'accorde aucun financement d'immeuble dépassant les moyens financiers à court et à long terme du débiteur (principes restrictifs de financement et calcul de la charge supportable, au minimum 20 % de fonds propres réels, c.-à-d. sans les avoirs de la caisse de pension).

⁸ La BCBE confirme respecter les normes Global Investment Performance Standards (GIPS®). La société au sens des GIPS® est définie en tant que BCBE et comprend la gestion de fortune institutionnelle de la BCBE. Ne sont pas compris les fonds de placement de la BCBE. Une liste exhaustive des composites ainsi que les composites reports peuvent être demandés auprès de la BCBE.

Indicateur GRI

Renvois et commentaires explicatifs

- En 2011, une analyse exhaustive des contaminations potentielles des immeubles financés a été achevée. Les risques mis en évidence ont fait l'objet de mesures appropriées.
- La BCBE exploite une plateforme électronique de négoce d'actions suisses non cotées : OTC-X (www.otc-x.ch). Ce faisant, la BCBE contribue de manière significative à la transparence et aux liquidités dans les transactions hors bourse. Outre les cours, la plateforme publie des informations actuelles, des rapports de marché, des études et des chiffres clés concernant les près de 320 entreprises listées.
- La BCBE n'accorde pas de carte de crédit ou de carte Maestro avec droit de découvert à des clients financièrement fragiles ; elle ne propose pas d'option d'étalement de crédit sur plusieurs mois sur ses cartes de crédit. Pour les demandes fondées et supportables financièrement, elle accorde des hypothèques et prêts avantageux en comparaison avec la concurrence.

La BCBE s'engage afin de rendre plus intelligibles les thèmes financiers dans la population. Initiatives :

- Sur Internet, la BCBE met divers instruments utiles à la disposition de la clientèle : planification du budget et gestion du ménage, calculateur d'hypothèques, « boîte à outils » pour PME (modèles de business plans, modules de planification financière), etc. D'autres informations pratiques sont publiées dans des brochures (p. ex., guide de l'accession à la propriété du logement). L'App BCBE permet de répondre davantage aux besoins de la clientèle dans le domaine numérique.
- Des programmes pour les jeunes (brochures visant notamment à les sensibiliser aux thèmes bancaires). Afin de contribuer à un usage raisonné de l'argent par les jeunes, la BCBE organise, en partenariat avec Pro Juventute du canton de Berne, des séances d'information destinées aux parents, et met diverses informations à disposition. Les enfants sont sensibilisés à cette thématique au travers de campagnes spécifiques. De jeunes collaborateurs de la BCBE effectuent p. ex. régulièrement des présentations destinées aux jeunes des classes terminales du degré secondaire I sur le thème de l'endettement des jeunes, de la spirale de l'endettement et de la planification budgétaire.
- De nombreux séminaires destinés à la clientèle (p. ex. gestion de fortune, financement d'immeuble, crédits d'affaires ou d'exploitation, prévoyance, succession, etc.), sont également proposés ; certains d'entre eux organisés à diverses reprises.
- La BCBE est le partenaire régional de *Young Enterprise Switzerland (YES)*, une organisation à but non lucratif. Celle-ci donne à des gymnasiens et à des élèves d'écoles de commerce la chance de fonder leur propre mini-entreprise et de commercialiser réellement durant une année le produit élaboré dans ce cadre.
- La BCBE est le partenaire des manifestations de formation de *KMU Frauen Bern* (« PME Femmes canton de Berne »)

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs	
Santé de la clientèle et sécurité		
G4-PR1	Sécurité des produits	Les prestations de service de la BCBE n'ont pas d'effets à ce sujet.
G4-PR2	Non-respect de dispositions en matière de sécurité des produits	Les prestations de service de la BCBE n'ont pas d'effets à ce sujet.
Identification de produits et de services		
G4-PR3	Obligations d'informer pour produits et services	<p>CDD</p> <p>La BCBE accorde une grande importance à un processus de conseil intelligible professionnel. Les clients sont informés de manière détaillée des risques éventuels. La vente intervient en harmonie avec la situation de revenus et patrimoniale de la clientèle, ainsi qu'avec son profil de placement, qui tient notamment compte de sa propension aux risques, sa prise de risque et sa capacité à assumer les risques. Les conseillers à la clientèle sont régulièrement formés ; seuls des conseillers certifiés vendent des produits de placement plus complexes.</p>
G4-PR4	Infraction aux dispositions d'information	Aucune.
G4-PR5	Satisfaction clientèle	<p>La banque est certifiée ISO 9001 (système de management de la qualité) ; l'un des principaux critères de cette norme est l'orientation clientèle. En 2015, les standards de service de la BCBE ont été révisés ; les nouveautés ont été intégrées par les collaborateurs. Des moyens permettant aux clients de nous livrer un feed-back sont mis en œuvre et des enquêtes de satisfaction auprès des clients sont réalisées régulièrement. Celles-ci sont importantes pour la BCBE, car ils lui permettent de jeter un regard critique sur ses services et ses processus et de les améliorer continuellement. Exemples d'instruments : étude de marché de l'UBCS (en alternance clientèle privée / clientèle commerciale), enquêtes auprès de la clientèle, « mystery shopping », systèmes institutionnalisés d'opportunités et de réclamations. Parmi les plus de 1400 réactions de clients qui nous sont parvenues en 2015, environ un tiers portait sur les prix et les conditions.</p>
Marketing		
G4-PR6	Vente de produits interdits ou controversés	La BCBE ne fait pas de publicité comparative. Elle ne lance pas d'offres d'appel et n'utilise pas les médias électroniques à des fins publicitaires (pas d'envoi de courriels en masse). Ses outils de vente de produits (brochures, factsheets) sont transparents.
G4-PR7	Infraction aux dispositions relatives à la publicité	Aucune.

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs
Protection de la sphère privée des clients	
G4-PR8 Plaintes fondées relatives à la violation de la protection des données client	Pas de plainte au sens des GRI, c.-à-d. d'une autorité de surveillance ou d'une autorité officielle équivalente. Les diverses plaintes émanant de personnes privées ont été traitées dans le cadre du système institutionnalisé de chances et de réclamations.
Compliance	
G4-PR9 Amendes pour infraction aux dispositions relatives aux produits	<i>RDD p. 35</i>
Portefeuille produit	
G4-DMA Approche de gestion	Le management des produits et le supérieur hiérarchique ainsi que les processus définis permettent de tenir compte et d'intégrer des aspects écologiques et sociaux sont abordés au travers. Exemples : listes de pointage dans le cadre de l'évaluation de la clientèle, prospection de personnes intéressées par des placements à caractère durable dans le cadre du processus de conseil, opérations de sensibilisation (campagnes d'affichage, promotions produits). Les conseillers à la clientèle vérifient que les clients utilisent les fonds octroyés aux fins convenues. Dans des cas importants, le client est tenu de présenter les documents correspondants.
G4-FS6 Part de portefeuille pour segment d'activité	La BCBE concentre son activité sur les régions de Berne et de Soleure ainsi que sur l'espace économique limitrophe. Elle est principalement focalisée sur les particuliers et les clients commerciaux – en particulier les PME – ainsi que sur la gestion de fortune. En raison de la taille de la banque, il n'existe aucune autre segmentation. Si toutes les branches sont couvertes dans son rayon d'activité, le volume des affaires est limité par branche afin de ne pas compromettre l'équilibre entre la capacité de la banque à supporter les risques et les risques inhérents à certains secteurs.
G4-FS7 Produits et services présentant une utilité sociale	RG p. 18f, 56, <i>RDD p. 44</i> Les produits et services suivants de la BCBE génèrent une utilité sociale particulière : <ul style="list-style-type: none"> - prêts aux corporations de droit public (CDP) ; - financement de la Confédération, des cantons et des communes ; - concept de soutien reposant sur trois piliers ; - promotions spéciales, p. ex. prêt de rénovation en 2009 : plus de 3200 prêts pour un volume total de CHF 107 millions ont été accordés. Par ce moyen, la BCBE a permis à sa clientèle hypothécaire d'effectuer des travaux de rénovation immobilière à des conditions très avantageuses tout en soutenant les entreprises locales et en encourageant les investissements écologiques.

Indicateur GRI	Renvois et commentaires explicatifs
G4-FS8 Produits et services présentant une utilité écologique	RG p. 26, <i>RDD p. 44</i> La BCBE propose à sa clientèle des fonds de placement à caractère durable, ainsi que des mandats de gestion de fortune à caractère durable. Au moyen de promotions spéciales, la banque contribue à l'utilité environnementale (prêt de rénovation 2009 : réduction du taux d'intérêt d'un quart de point pour les projets à caractère durable ; 2010 : prêt personnel money-net avec éco-bonus). Par ailleurs, la BCBE propose un éventail de produits ayant trait à la réhabilitation écologique des immeubles : une hypothèque environnement avec un taux d'intérêt de 0,3 % au moins, des séances d'information et des cours en collaboration avec des partenaires externes, ainsi que des sub-sides visant à encourager le remplacement des sources de chaleur fossiles. Ces derniers reposent sur un instrument unique en son genre : une plateforme de compensation de CO ₂ , mise en place à cet effet avec les Forces motrices bernoises BKW, exploitant de ladite plateforme. La BCBE veille à ce que son propre portefeuille de titres soit constitué pour moitié au moins de titres durables. Au cours de l'année 2015, cet objectif a été rempli, voire largement dépassé à certains moments.
Audit	
G4-DMA Audits évaluant la mise en œuvre de directives écologiques et sociales	RG p. 26 Des audits des principaux processus et principes de la banque sont effectués à intervalles ordinaires (révision interne, contrôles de qualité internes et externes). La banque est certifiée ISO 14001 depuis 2004.
Approche active-Ownership	
G4-DMA Approche de gestion	La banque exerce son droit de vote se rapportant aux actions de sociétés suisses dans les immobilisations financières, prenant en compte de manière raisonnable, à cet égard, les aspects de développement durable. La caisse de pension de la BCBE se conforme aux mêmes principes s'agissant de ses propres placements.
G4-FS10 Part de la clientèle commerciale avec laquelle les thèmes environnementaux et sociaux sont abordés	L'évaluation de la clientèle comprend un aspect « management de l'environnement et du développement durable », et les conseillers à la clientèle sont formés en conséquence, notamment afin d'aborder ce thème avec la totalité avec notre clientèle commerciale.
G4-FS11 Part des placements dont la performance écologique et sociale a été évaluée	S'agissant des placements, la BCBE se base sur l'étude sur le développement durable de la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) et suit les instructions correspondantes. En outre, la BCBE établit des listes noires de branches dans lesquelles elle n'investit pas. La banque veille à ce que son propre portefeuille de titres soit constitué pour moitié au moins de titres durables.

Chiffres « Responsabilité produits »	GRI	Unité	2011	2012	2013	2014	2015
Concept de soutien composé de trois piliers	G4-FS7	Nombre	63	81	75	68	78
pilier « Création »		Nombre	17	24	25	17	22
pilier « Croissance »		Nombre	16	15	15	16	22
pilier « Succession »		Nombre	30	42	35	35	34
Total places de travail ainsi soutenues		Nombre	1'050	1'272	820	794	1'039
Prêts aux corporations de droit public (CDP)		Mio CHF	1'310	1'599	1'213	1'569	462
Placements dans des fonds obligataires de la Confédération, des cantons et des communes		Mio CHF	990	677	663	581	538
Mandats de gestion de fortune à caractère durable	G4-FS8	Nombre	34	33	36	47	58
Mandats de gestion de fortune à caractère durable		Mio CHF	20	19,5	23,6	29,9	38,0
Quote-part des « Green funds » au total des placements en fonds		%	2,7	3,1	3,0	2,7	3,1

Contact : Andreas Baumann, Responsable Management de la qualité et du développement durable
031 666 11 65 / andreas.baumann@bcbe.ch